

A LA RENTRÉE 2016, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 579 400 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0% en 2000 à 78,8% en 2016 (1). La hausse des effectifs, de 0,8% au total, est légèrement plus forte cette année dans le secteur privé (+0,9%) que dans le secteur public (+0,7%).

Les effectifs des formations en collège ont crû de 42,2% de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses (2). Si depuis 2010, les effectifs des formations en collège sont en hausse constante, depuis la rentrée 2015, les effectifs sont stables (-0,1%).

Les effectifs des formations professionnelles en lycée ont été multipliés par 2,1 entre 1960 et 1985 et ont ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000 (-43 700 élèves à champ constant, soit -6,2%). À la rentrée 2016, les effectifs de la voie professionnelle sont en légère baisse (-0,3%).

Le nombre d'élèves des formations générales et technologiques de lycée a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. Depuis quelques années, l'accroissement se renforce, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. À la rentrée 2016, les effectifs augmentent de 3,1% (soit + 48 300 élèves).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

FORMATIONS EN COLLÈGE - Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Elles regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège et en lycée. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

FORMATIONS GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES EN LYCÉE - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU LYCÉE - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.18.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2014	2015	2016
Formations en collège	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 243,6	3 229,8	3 228,7
Public	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1	2 546,6	2 530,7	2 523,3
Privé	656,9	669,0	659,2	672,3	684,5	684,6	690,5	696,9	699,0	705,4
Part du Public (%)	79,8	79,7	79,0	78,5	78,4	78,5	78,5	78,5	78,4	78,2
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8	3 211,6	3 199,3	3 196,3
Classes relais et autres dispositifs (1)	63,0	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	2,8	1,4	1,1	0,9
ULIS-UPI (1)	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	24,1	30,6	29,4	31,5
Formations professionnelles en lycée (2)	733,5	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	663,0	667,0	665,2
Public	568,2	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	515,6	522,2	527,8	529,1
Privé	165,3	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	141,9	140,8	139,2	136,1
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,4	78,8	79,1	79,5
Formations générales et technologiques en lycée	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 498,9	1 550,9	1 599,2
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4	1 178,9	1 223,6	1 264,5
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	316,8	320,0	327,3	334,7
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,2	78,7	78,9	79,1
Total hors Segpa	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 257,7	5 290,0	5 319,8	5 326,4	5 405,5	5 447,6	5 493,0
Public	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1	4 247,7	4 282,1	4 316,8
Privé	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2	1 157,7	1 165,6	1 176,2
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,1	78,4	78,3	78,5	78,4	78,6	78,6	78,6
Enseignement adapté (Segpa) (3)	(3) 114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	91,7	88,8	86,3
Public	112,2	112,9	105,5	91,4	90,2	91,5	91,1	87,2	84,4	82,0
Privé	2,5	3,7	4,0	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,4	4,3
Part du Public (%)	97,9	96,8	96,3	95,6	95,4	95,5	95,3	95,1	95,0	95,0
Ensemble	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 497,1	5 536,4	5 579,4
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2	4 335,0	4 366,5	4 398,8
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7	1 162,2	1 169,9	1 180,5
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,7	78,9	78,9	78,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

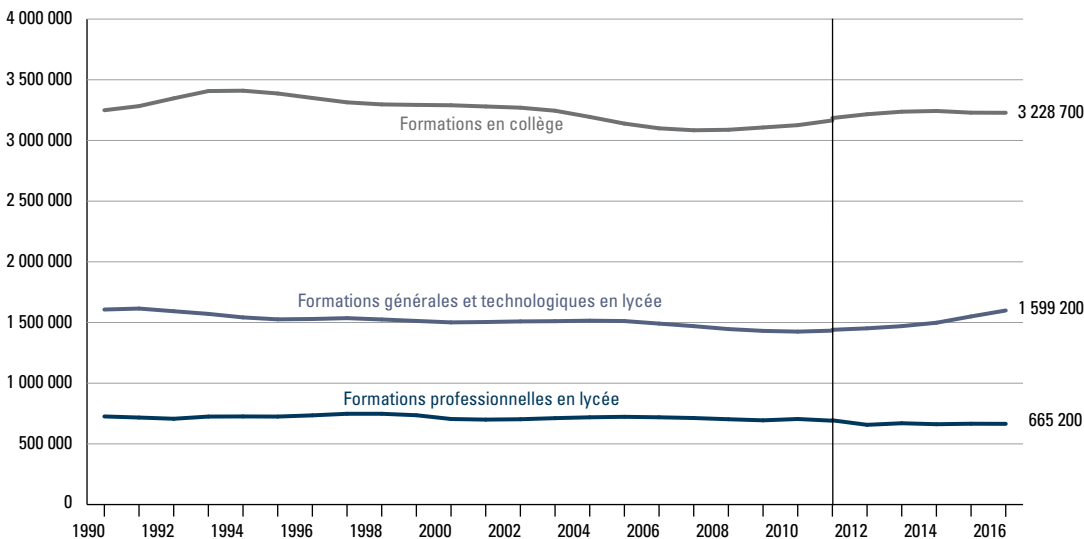
1. Voir « Définitions ».

2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluant les formations complémentaires et les préparations diverses de niveau IV et V.

3. En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA, quelle que soit la formation dispensée.

© DEFP

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 5 579 400 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse (1).

En 2016, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans la quasi-totalité des académies de France métropolitaine. Seules trois académies (Caen, Dijon et Paris) voient leurs effectifs diminuer. La baisse la plus marquée est à Caen (0,4 %). À l'inverse, cinq académies (Nantes, Versailles, Créteil, Lyon et la Corse) constatent une hausse de plus de 1,3 %.

Dans les DOM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer. Les effectifs de Mayotte sont toujours en forte hausse (+2 400 élèves, soit +6,3 %).

En 2016, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,2 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,5 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. À l'inverse, la très grande majorité des élèves (environ neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou dans l'académie de Limoges.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2016

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	21 669	2 604	24 273	89,3
Cantal	8 108	1 534	9 642	84,1
Haute-Loire	10 741	7 624	18 365	58,5
Puy-de-Dôme	39 382	9 231	48 613	81,0
Clermont-Ferrand	79 900	20 993	100 893	79,2
Ardèche	17 876	9 509	27 385	65,3
Drôme	32 574	9 990	42 564	76,5
Haute-Savoie	89 119	19 966	109 085	81,7
Isère	30 026	5 398	35 424	84,8
Savoie	48 548	17 621	66 169	73,4
Grenoble	218 143	62 484	280 627	77,7
Ain	43 249	8 835	52 084	83,0
Loire	45 140	17 601	62 741	71,9
Rhône	105 367	51 447	156 814	67,2
Lyon	193 756	77 883	271 639	71,3
Auvergne-Rhône-Alpes	491 799	161 360	653 159	75,3
Doubs	37 139	6 581	43 720	84,9
Haute-Saône	17 498	4 100	21 598	81,0
Jura	16 203	2 036	18 239	88,8
Territoire de Belfort	9 929	2 341	12 270	80,9
Besançon	80 769	15 058	95 827	84,3
Côte-d'Or	33 592	7 816	41 408	81,1
Nièvre	13 324	1 941	15 265	87,3
Saône-et-Loire	37 031	5 443	42 474	87,2
Yonne	23 350	2 981	26 331	88,7
Dijon	107 297	18 181	125 478	85,5
Bourgogne-Franche-Comté	188 066	33 239	221 305	85,0
Côtes-d'Armor	31 964	15 884	47 848	66,8
Finistère	41 442	32 025	73 467	56,4
Ille-et-Vilaine	55 806	36 544	92 350	60,4
Morbihan	30 277	30 711	60 988	49,6
Rennes	159 489	115 164	274 653	58,1
Bretagne	159 489	115 164	274 653	58,1
Cher	19 567	2 248	21 815	89,7
Eure-et-Loir	31 007	5 721	36 728	84,4
Indre	14 647	1 420	16 067	91,2
Indre-et-Loire	39 780	8 806	48 586	81,9
Loiret	21 341	4 050	25 391	84,0
Loir-et-Cher	50 562	8 247	58 809	86,0
Orléans-Tours	176 904	30 492	207 396	85,3
Centre-Val de Loire	176 904	30 492	207 396	85,3
Corse-du-Sud	9 605	624	10 229	93,9
Haute-Corse	10 596	724	11 320	93,6
Corse	20 201	1 348	21 549	93,7
Meurthe-et-Moselle	48 535	9 601	58 136	83,5
Meuse	12 616	1 910	14 526	86,9
Moselle	70 402	13 424	83 826	84,0
Vosges	25 727	4 309	30 036	85,7
Nancy-Metz	157 280	29 244	186 524	84,3
Ardennes	19 356	2 712	22 068	87,7
Aube	20 703	4 377	25 080	82,5
Haute-Marne	36 392	10 489	46 881	77,6
Marne	11 859	1 772	13 631	87,0
Reims	88 310	19 350	107 660	82,0
Bas-Rhin	76 681	12 030	88 711	86,4
Haut-Rhin	50 499	11 056	61 555	82,0
Strasbourg	127 180	23 086	150 266	84,6
Grand Est	372 770	71 680	444 450	83,9
Aisne	40 271	6 476	46 747	86,1
Oise	62 613	10 687	73 300	85,4
Somme	37 104	10 815	47 919	77,4
Amiens	139 988	27 978	167 966	83,3
Nord	160 578	76 666	237 244	67,7
Pas-de-Calais	109 562	21 551	131 113	83,6
Lille	270 140	98 217	368 357	73,3
Hauts-de-France	410 128	126 195	536 323	76,5
Seine-et-Marne	118 171	16 521	134 692	87,7
Seine-Saint-Denis	122 896	18 478	141 374	86,9
Val-de-Marne	92 908	17 401	110 309	84,2
Créteil	333 975	52 400	386 375	86,4
Paris	105 172	59 793	164 965	63,8
Essonne	109 525	26 744	136 269	80,4
Hauts-de-Seine	103 114	16 134	119 248	86,5
Val-d'Oise	95 299	31 803	127 102	75,0
Yvelines	100 408	17 616	118 024	85,1
Versailles	408 346	92 297	500 643	81,6
Île-de-France	847 493	204 490	1 051 983	80,6

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	44 209	13 445	57 654	76,7
Manche	29 926	8 971	38 897	76,9
Orne	17 044	4 819	21 863	78,0
Caen	91 179	27 235	118 414	77,0
Eure	45 867	5 601	51 468	89,1
Seine-Maritime	89 119	19 611	108 730	82,0
Rouen	134 986	25 212	160 198	84,3
Normandie	226 165	52 447	278 612	81,2
Dordogne	24 600	3 459	28 059	87,7
Gironde	102 196	23 266	125 462	81,5
Landes	27 181	3 122	30 303	89,7
Lot-et-Garonne	20 863	3 754	24 617	84,8
Pyrénées-Atlantiques	37 146	16 487	53 633	69,3
Bordeaux	211 986	50 088	262 074	80,9
Corrèze	14 772	3 099	17 871	82,7
Creuse	7 271	7 271	14 542	100,0
Haute-Vienne	24 258	2 648	26 906	90,2
Limoges	46 301	5 747	52 048	89,0
Charente	21 486	3 948	25 434	84,5
Charente-Maritime	42 469	4 982	47 451	89,5
Deux-Sèvres	23 190	6 396	29 586	78,4
81,1	27 819	6 081	33 900	82,1
Poitiers	114 964	21 407	136 371	84,3
Nouvelle-Aquitaine	373 251	77 242	450 493	82,9
Aude	24 239	3 192	27 431	88,4
Gard	47 625	13 227	60 852	78,3
Hérault	75 747	14 234	89 981	84,2
Lozère	3 671	2 762	6 433	57,1
Pyrénées-Orientales	31 158	6 526	37 684	82,7
Montpellier	182 440	39 941	222 381	82,0
Ariège	10 328	1 305	11 633	88,8
Aveyron	12 975	6 655	19 630	66,1
Gers	87 475	16 150	103 625	84,4
Haute-Garonne	11 801	2 375	14 176	83,2
Hautes-Pyrénées	10 485	1 463	11 948	87,8
Lot	14 870	3 210	18 080	82,2
Tarn	24 245	6 167	30 412	79,7
Tarn-et-Garonne	17 258	3 752	21 010	82,1
Toulouse	189 437	41 077	230 514	82,2
Occitanie	371 877	81 018	452 895	82,1
Loire-Atlantique	71 690	47 283	118 973	60,3
Maine-et-Loire	37 604	31 671	69 275	54,3
Mayenne	15 795	10 116	25 911	61,0
Sarthe	37 187	10 803	47 990	77,5
Vendée	25 747	28 426	54 173	47,5
Nantes	188 023	128 299	316 322	59,4
Pays de la Loire	188 023	128 299	316 322	59,4
Alpes-de-Haute-Provence	12 277	861	13 138	93,4
Bouches-du-Rhône	10 024	1 003	11 027	90,9
Hautes-Alpes	128 404	40 301	168 705	76,1
Vaucluse	39 288	10 369	49 657	79,1
Aix-Marseille	189 993	52 534	242 527	78,3
Alpes-Maritimes	70 675	14 619	85 294	82,9
Var	69 122	10 779	79 901	86,5
Nice	139 797	25 398	165 195	84,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	329 790	77 932	407 722	80,9
France métropolitaine	4 155 956	1 160 906	5 316 862	78,2
Guadeloupe	42 754	5 023	47 777	89,5
Guyane	32 149	2 699	34 848	92,3
Martinique	94 316	7 667	101 983	92,5
Mayotte	32 624	4 016	36 640	89,0
La Réunion	41 037	207	41 244	99,5
DOM	242 880	19 612	262 492	92,5
France métr. + DOM	4 398 836	1 180 518	5 579 354	78,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (36%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,6%) et à plus de sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,2%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (respectivement 34,8% et 17,2%). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,8%).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (38% de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,5% dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (19% d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,9% dans les établissements publics).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2016, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
6 ^e à 3 ^e	1,8	10,5	18,5	12,7	3,3
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	1,2	7,0	6,8	7,9	1,1
Segpa	1,0	5,9	1,9	5,3	0,2
Total formations en collège	1,8	10,4	18,0	12,5	3,2
Seconde générale et technologique	1,6	11,1	24,4	14,1	4,3
Première et terminale générales	1,8	11,1	29,3	14,3	5,5
Première et terminale technologiques	1,5	11,3	15,0	14,3	2,2
ULIS en lycée général et technologique	1,9	8,0	17,9	13,6	4,9
Total formations GT en lycée	1,7	11,2	25,0	14,2	4,5
CAP	0,8	6,8	3,8	7,5	0,6
Bac pro, BMA	1,2	9,5	6,9	11,0	0,9
ULIS en lycée professionnel	1,6	6,9	8,2	7,6	1,4
Autres niveaux IV et V	1,6	7,8	7,6	10,9	1,3
Total formations professionnelles en lycée	1,1	9,0	6,4	10,4	0,9
Ensemble	1,7	10,5	18,7	12,7	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
6 ^e à 3 ^e	17,1	26,0	1,1	8,9	100,0	3 196 316
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	15,8	35,3	1,8	23,1	100,0	32 377
Segpa	13,6	42,6	1,7	27,8	100,0	86 314
Total formations en collège	17,0	26,5	1,1	9,5	100,0	3 315 007
Seconde générale et technologique	16,8	20,3	1,7	5,8	100,0	562 870
Première et terminale générales	15,5	16,1	2,1	4,3	100,0	751 900
Première et terminale technologiques	19,0	26,4	2,5	7,7	100,0	284 215
ULIS en lycée général et technologique	14,2	21,0	5,6	13,0	100,0	172
Total formations GT en lycée	16,6	19,4	2,0	5,4	100,0	1 599 157
CAP	16,5	37,9	2,5	23,4	100,0	115 407
Bac pro, BMA	19,0	35,7	2,6	13,3	100,0	537 898
ULIS en lycée professionnel	15,6	35,4	3,2	19,9	100,0	3 915
Autres niveaux IV et V	20,1	29,1	3,4	18,3	100,0	7 970
Total formations professionnelles en lycée	18,6	36,0	2,6	15,0	100,0	665 190
Ensemble	17,1	25,5	1,6	8,9	100,0	5 579 354

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Non compris les professeurs.
2. Non compris les instituteurs.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (3 % des effectifs).

© DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2016, en % (1).

	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
6 ^e à 3 ^e	20,0	12,5	27,1	40,4	100,0	37,8	14,6	28,8	18,8	100,0
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	7,1	7,6	22,4	62,8	100,0	22,6	11,8	30,7	34,9	100,0
Segpa	2,1	5,1	19,8	72,9	100,0	7,6	9,4	28,9	54,1	100,0
Total formations en collège	19,3	12,2	26,9	41,6	100,0	37,5	14,6	28,9	19,0	100,0
Seconde générale et technologique	27,2	14,5	27,3	30,9	100,0	47,2	14,7	25,7	12,4	100,0
Première et terminale générales	33,9	15,3	26,0	24,7	100,0	52,2	14,0	23,7	10,2	100,0
Première et terminale technologiques	17,0	14,4	29,6	39,0	100,0	31,7	17,2	31,1	20,1	100,0
ULIS en lycée général et technologique	20,0	18,2	20,0	41,8	100,0	32,7	7,7	28,8	30,8	100,0
Total formations GT en lycée	28,4	14,9	27,1	29,6	100,0	47,5	14,7	25,5	12,4	100,0
CAP	4,0	6,6	22,1	67,2	100,0	10,2	12,9	31,3	45,6	100,0
Bac pro, BMA	7,2	10,3	27,3	55,2	100,0	16,2	15,5	33,7	34,6	100,0
ULIS en lycée professionnel	8,2	7,3	22,3	62,2	100,0	21,0	11,0	26,9	41,1	100,0
Autres niveaux IV et V	9,8	11,2	28,1	50,9	100,0	10,4	11,9	30,6	47,1	100,0
Total formations professionnelles en lycée	6,7	9,6	26,4	57,2	100,0	15,4	15,0	33,3	36,3	100,0
Ensemble	20,5	12,7	26,9	39,9	100,0	38,0	14,7	28,4	19,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».
- Lecture** : 40,4 % des élèves de 6^e à la 3^e scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 87,6% des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,8% sont en avance, 9,4% en retard d'un an et 0,3% en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 80,4% dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

La diminution du redoublement s'est fortement amplifiée en 2016. Le redoublement est désormais peu fréquent de la sixième à la quatrième. Plus précisément, le taux de redoublement s'établit à 0,5% en sixième, 0,4% en cinquième, 0,5% en quatrième et 2,2% en troisième (2). Cette tendance à la baisse du redoublement, notamment en sixième et quatrième, est particulièrement marquée depuis le début des années 2000. En effet, en sixième, le taux de redoublement est passé de 9,4% en 2000 à 0,5% en 2016. Dans la même période, il a diminué de 4,6 points en cinquième, de 7,8 points en quatrième et de 4,4 points en troisième. La proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements au collège, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2015, 65,7% se sont orientés, à la rentrée 2016, vers la voie générale et technologique et 23,1% vers la voie professionnelle. Les orientations en cycle général et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 2,2% des élèves de troisième ont redoublé et 9% sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les ULIS sont répartis dans différents cycles de formation (ULIS en collège et lycée) alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire ; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2016 sont nés durant l'année 2005.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Répartition des élèves des formations en collège selon l'âge et le sexe à la rentrée 2016

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2015 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	14 385	6 688	7 890	3 607	22 275	2,8	2,8
	<i>11 ans</i>	<i>549 223</i>	<i>275 167</i>	<i>159 793</i>	<i>78 649</i>	<i>709 016</i>	<i>87,6</i>	<i>85,9</i>
	12 ans	64 766	27 747	11 231	4 419	75 997	9,4	10,8
	13 ans ou plus	1 971	867	544	213	2 515	0,3	0,5
	Total	630 345	310 469	179 458	86 888	809 803	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	14 646	7 029	8 164	3 718	22 810	2,9	2,9
	<i>12 ans</i>	<i>533 561</i>	<i>268 032</i>	<i>153 365</i>	<i>76 043</i>	<i>686 926</i>	<i>85,9</i>	<i>84,1</i>
	13 ans	72 223	31 093	14 045	5 482	86 268	10,8	12,4
	14 ans ou plus	2 513	1 048	755	249	3 268	0,4	0,6
	Total	622 943	307 202	176 329	85 492	799 272	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	15 397	7 448	8 121	3 821	23 518	3,0	3,1
	<i>13 ans</i>	<i>515 641</i>	<i>261 434</i>	<i>146 928</i>	<i>73 534</i>	<i>662 569</i>	<i>84,1</i>	<i>82,1</i>
	14 ans	80 515	34 717	15 992	6 355	96 507	12,3	14,0
	15 ans ou plus	4 038	1 665	912	354	4 950	0,6	0,8
	Total	615 591	305 264	171 953	84 064	787 544	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	16 175	7 881	8 508	4 034	24 683	3,1	3,1
	<i>14 ans</i>	<i>501 496</i>	<i>255 068</i>	<i>141 314</i>	<i>71 697</i>	<i>642 810</i>	<i>80,4</i>	<i>78,3</i>
	15 ans	99 672	43 117	22 669	9 163	122 341	15,3	17,2
	16 ans ou plus	8 089	3 465	1 774	734	9 863	1,2	1,4
	Total	625 432	309 531	174 265	85 628	799 697	100,0	100,0
ULIS en collège (1)	12 ans ou moins	7 570	2 742	798	299	8 368	26,6	25,3
	13 ans	7 151	2 610	810	310	7 961	25,3	26,6
	14 ans	6 877	2 550	712	264	7 589	24,1	24,5
	15 ans ou plus	6 755	2 552	819	346	7 574	24,1	23,7
	Total	28 353	10 454	3 139	1 219	31 492	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	15	1	37	8	52	5,9	5,6
	15 ans	521	160	185	50	706	79,8	78,3
	16 ans ou plus	59	20	68	22	127	14,4	16,1
	Total	595	181	290	80	885	100,0	100,0
	Total formation en collège	2 523 259	1 243 101	705 434	343 371	3 228 693		

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence

© DEPP

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MEN

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	3,8	3,2	3,2	3,0	2,2	2,2	1,5	0,5
Cinquième	5,0	3,6	2,2	1,8	1,8	1,7	1,2	1,3	0,9	0,4
Quatrième	8,8	6,3	3,5	2,9	2,9	2,6	1,8	1,8	1,3	0,5
Troisième	6,6	6,1	4,8	4,2	4,2	3,9	3,5	3,4	3,0	2,2
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	95,0	95,5	95,6	95,8	96,7	96,7	97,4	98,3
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,8	96,2	96,2	96,6	97,3	97,1	97,8	98,2
Quatrième - troisième	88,1	91,4	93,8	94,4	94,4	95,1	96,1	96,1	96,8	97,8
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	59,2	59,5	59,3	60,3	62,2	63,1	64,6	65,7
Troisième - formations pro en lycée	26,3	26,8	24,7	24,5	24,4	24,4	24,2	24,1	23,3	23,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

Lecture : 23,1 % des élèves scolarisés en troisième en 2015 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles en lycée à la rentrée 2016.

© DEPP

DÉFINITIONS

DEPUIS LA RENTRÉE 1995 jusqu'à la rentrée 2014, les effectifs des formations professionnelles en lycée ont diminué de 66 800 élèves à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS. Par la suite, le nombre d'élèves inscrits se stabilise (+0,1% en 2015), puis connaît un léger recul (-0,3% en 2016) (1).

À la rentrée 2016, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (-1 700 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (-6,7% à champ constant entre 2010 et 2016), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+65,6% entre 1995 et 2010).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 500 000 en 2016 (+344 200 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint vingt ans auparavant (44,4% en 2016, 44,7% en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2014	2015	2016
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	6 340	6 340	5 729	5 324	4 877	4 715
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 990	62 779	62 474	61 269	60 213	59 202
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	52 450	53 131	52 614	52 645	52 158	51 490
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 440	115 910	115 088	113 914	112 371	110 692
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189						
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131						
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958	26 243	26 339				
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089	26 243	26 339				
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	189 300	190 026	188 285	185 725	185 641	183 014
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	161 405	162 019	186 810	181 211	182 490	183 163
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	183 395	184 063	151 573	168 038	169 664	171 721
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	534 100	536 108	526 668	534 974	537 795	537 898
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	6 533	6 546	6 592	5 335	5 166	4 828
ULIS en cycle professionnel (3)									3 666	3 915
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 418	3 418	3 463	3 444	3 118	3 142
Total formations professionnelles en lycée	725 301	705 361	723 953	705 536	691 074	694 661	657 540	662 991	666 993	665 190

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris BEP 1 an.

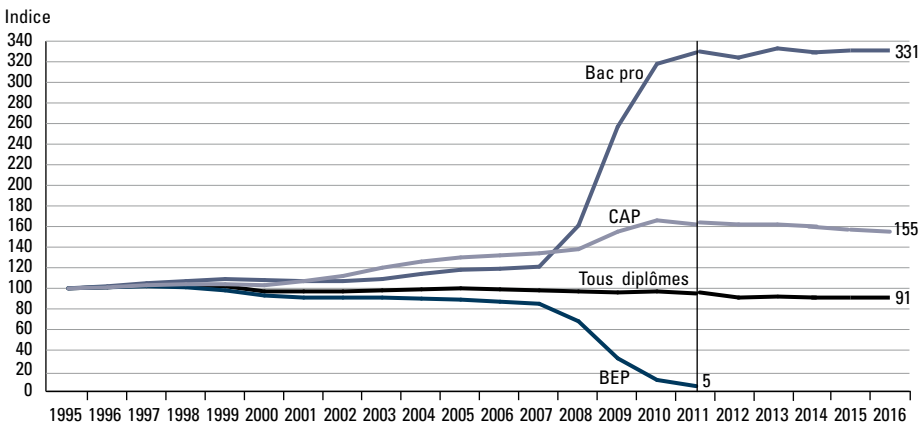
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{me} BEP à partir de la rentrée 2011.

© DEFP

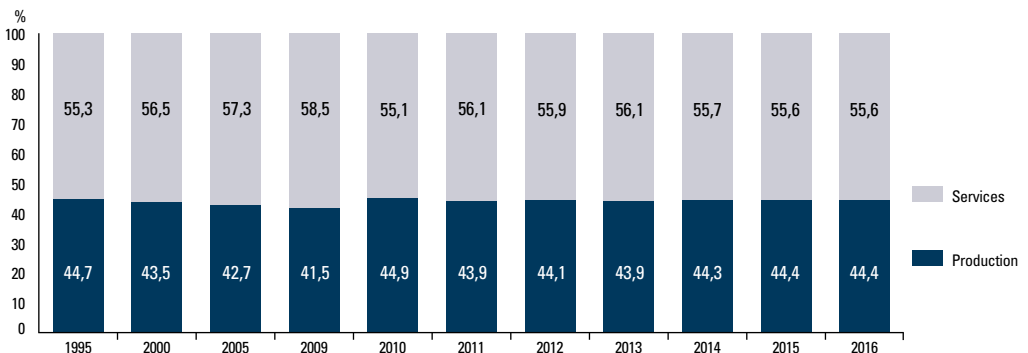
2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, 665 200 élèves sont inscrits dans une formation scolaire professionnelle au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage). Les formations au CAP rassemblent 17,3 % des élèves des formations professionnelles en lycée, contre 80,9 % pour ceux inscrits dans le cursus conduisant au baccalauréat professionnel (1).

À la rentrée 2016, 79,6 % des élèves des formations professionnelles en lycée sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 80,2 % pour les préparations au CAP et 79,4 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux que les filles : 382 500 garçons (57,5 %) pour 282 700 filles (1). Ils sont surreprésentés à la fois dans les préparations au CAP (59,3 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (57,5 %).

Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.22 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 75,1 % des élèves sont en retard d'un an ou plus. En seconde professionnelle, ce taux est de 45,8 % (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée de 25,5 % en 2005 à 48,7 % en 2016 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (3). En particulier, plus d'un élève sur deux entre désormais en seconde professionnelle « à l'heure ». Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans les formations de collège, favorisant ainsi la fluidité des parcours. À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, rentré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en formation professionnelle au lycée est de 15 ans.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2016

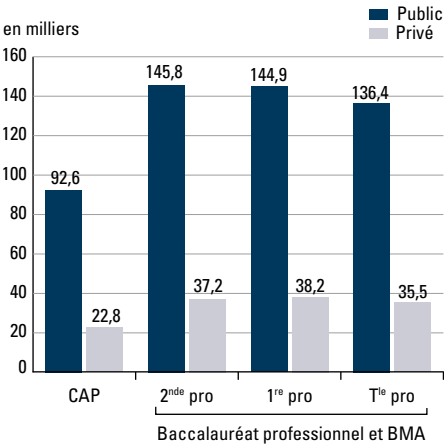
		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	155	108	263	61	166	227	490	10,4
	18 ans	342	239	581	96	495	591	1 172	24,9
	19 ans et plus	537	415	952	298	1 803	2 101	3 053	64,8
	Total	1 034	762	1 796	455	2 464	2 919	4 715	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	7 204	4 210	11 414	1 558	1 819	3 377	14 791	25,0
	16 ans	17 979	10 368	28 347	2 236	2 305	4 541	32 888	55,6
	17 ans et plus	6 138	2 915	9 053	1 257	1 213	2 470	11 523	19,5
	Total	31 321	17 493	48 814	5 051	5 337	10 388	59 202	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	5 276	3 483	8 759	1 176	1 614	2 790	11 549	22,4
	17 ans	14 307	8 773	23 080	1 953	2 194	4 147	27 227	52,9
	18 ans et plus	6 643	3 488	10 131	1 261	1 322	2 583	12 714	24,7
	Total	26 226	15 744	41 970	4 390	5 130	9 520	51 490	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	49 323	32 077	81 400	8 770	9 031	17 801	99 201	54,2
	16 ans	32 476	20 724	53 200	7 534	6 752	14 286	67 486	36,9
	17 ans et plus	6 892	4 330	11 222	2 455	2 650	5 105	16 327	8,9
	Total	88 691	57 131	145 822	18 759	18 433	37 192	183 014	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	43 082	30 155	73 237	7 582	8 667	16 249	89 486	48,9
	17 ans	31 832	21 047	52 879	7 381	7 432	14 813	67 692	37,0
	18 ans et plus	11 554	7 275	18 829	3 516	3 640	7 156	25 985	14,2
	Total	86 468	58 477	144 945	18 479	19 739	38 218	183 163	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	35 662	26 215	61 877	6 313	7 619	13 932	75 809	44,1
	18 ans	30 943	21 229	52 172	6 816	7 353	14 169	66 341	38,6
	19 ans et plus	13 577	8 739	22 316	3 541	3 714	7 255	29 571	17,2
	Total	80 182	56 183	136 365	16 670	18 686	35 356	171 721	100,0
Mentions complémentaires (MC)	Total	1 868	1 812	3 680	361	787	1 148	4 828	
Autres formations de niveaux IV et V	Total	231	2 379	2 610	92	440	532	3 142	
ULIS en cycle professionnel	Total	1 829	1 272	3 101	426	388	814	3 915	
Total		317 850	211 253	529 103	64 683	71 404	136 087	665 190	

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

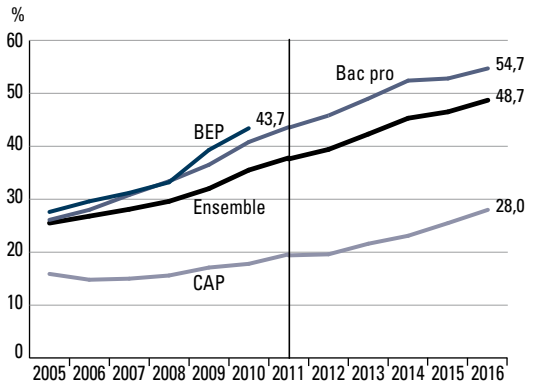
2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2016, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

SUITE À LA RÉFORME de la voie professionnelle, l'orientation en lycée professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2016, près d'un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 19,4% en seconde professionnelle et 3,7% en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont tendance à baisser depuis 2010 : de 25,8% en 2010 à 23,1% en 2016. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période passant de 58,4% en 2010 à 62,3% en 2016, même si elle semble stagner ces dernières années.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 56,3% de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 87,8% des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (26,3%).

Les taux de redoublement restent faibles en lycée professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2016, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MEN incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. À la rentrée 2016, ces sorties sont restées stables en première année de CAP et en seconde professionnelle. En revanche, les sorties en fin de première professionnelle sont en baisse significative (-0,4 point) à la rentrée 2016.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel, en %.

Passages	2005	2008	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014	2015	2016
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans										
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0	3,8	3,7
3 ^e Segpa - 1CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6	62,5	62,3
Vers 2^{de} BEP (2)										
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	15,4	3,3	3,0						
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	1,6	0,5	0,4						
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)										
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0	19,5	19,4
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6	1,4	1,3

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

2. La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{de} BEP à partir de la rentrée 2011.

Lecture : 3,7 % des élèves inscrits en 3^e en 2015 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2016.

2 Répartition des élèves en début de cycle professionnel en 2016 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	56,3	87,8
3 ^e Segpa	26,3	0,4
2 ^{de} GT	1,4	4,2
Redoublants	4,2	3,5
Autres formations pro en lycée	4,7	1,7
ULIS, DIMA, dispositifs relais	3,7	0,3
Autres	3,4	2,1
Total	100,0	100,0
Effectifs	59 202	183 014

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 56,3 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2016 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MEN (1), en %.

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8	3,5	3,4
	Passage en 2 ^e année	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2	75,6	75,7
	Autres orientations	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,3	2,3
	Sorties du MEN	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8	18,6	18,6
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2	5,1	5,1
	Passage en bac pro	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6	21,2	21,4
	Autres orientations	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7	7,7	7,3
	Sorties du MEN	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5	66,0	66,2
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1	2,1	1,7
	Passage en 2 ^e année	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5	88,1	84,0
	Autres orientations	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6	0,6	10,6
	Sorties du MEN	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8	9,2	3,7
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0	2,3	3,0
	Autres orientations et sorties du MEN	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0	97,7	97,0
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9	3,3
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6	83,3	84,0
	Autres orientations	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5
	Sorties du MEN	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9	10,2	10,2
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9	1,8	1,5
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0	87,1	87,8
	Autres orientations	0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
	Sorties du MEN	12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3	10,4	10,0
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement		4,2	4,3	6,1	6,1	4,8	6,0	5,9
	Autres orientations et sorties du MEN		95,8	95,7	93,9	93,9	95,2	94,0	94,1

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 115 400 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 53,7% pour la production et de 46,3% pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 54,7% des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 65,7% des effectifs inscrits dans les CAP du secteur des services. Elles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (moins de 20%). Toutefois, dans ces dernières, les filles se concentrent dans six spécialités (parmi 29) où elles sont par ailleurs majoritaires, notamment dans les domaines du textile et de l'habillement où neuf élèves sur dix sont des filles.

À la rentrée 2016, 537 900 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 57,7% des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services » et « Spécialités sanitaires et sociales ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,2% des élèves. Dans les spécialités de la production, 12,1% des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (29,7%) que pour les baccalauréats professionnels (26,1%). En revanche, dans le secteur de la production, la part du privé est plus importante en baccalauréat professionnel qu'en CAP, mais elle reste bien en deçà des valeurs observées pour les spécialités des services.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2016

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	–	–	–	–	2 301	0,4	14,6	6,3
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	986	0,9	16,3	2,7	1 052	0,2	5,1	7,1
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	30	0,0	0,0	3,3	–	–	–	–
211 Productions végétales, cultures spécialisées	465	0,4	3,7	34,0	125	0,0	0,0	32,8
212 Productions animales, élevages spécialisés	–	–	–	–	172	0,0	0,0	11,0
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	48	0,0	0,0	4,2	26	0,0	0,0	0,0
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	594	0,5	0,0	9,1	336	0,1	1,5	22,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	209	0,2	22,5	52,6	2 746	0,5	9,1	34,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 024	12,2	16,7	42,4	19 594	3,6	18,4	35,3
222 Transformations chimiques et apparentées	19	0,0	0,0	31,6	–	–	–	–
223 Métallurgie	765	0,7	19,0	69,5	706	0,1	11,9	46,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	342	0,3	6,4	62,9	690	0,1	16,7	42,3
225 Plasturgie, matériaux composites	226	0,2	4,0	5,8	1 342	0,2	1,9	8,6
227 Énergie, génie climatique	1 948	1,7	10,5	0,7	9 691	1,8	10,3	0,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 378	1,2	33,6	2,6	8 384	1,6	13,5	27,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 180	1,0	21,2	1,7	3 565	0,7	9,7	4,2
232 Bâtiment : construction et couverture	2 993	2,6	3,7	2,2	4 045	0,8	3,3	2,2
233 Bâtiment : finitions	6 381	5,5	5,3	7,1	5 154	1,0	6,5	21,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 866	5,9	8,8	9,9	12 946	2,4	12,1	8,7
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	550	0,5	0,0	79,3	108	0,0	0,0	88,0
241 Textile	84	0,1	0,0	89,3	–	–	–	–
242 Habillement	2 632	2,3	9,0	89,4	10 360	1,9	10,4	92,8
243 Cuir et peaux	318	0,3	0,0	67,9	713	0,1	0,0	81,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	–	–	–	–	23 290	4,3	12,7	2,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	451	0,4	2,2	17,5	9 225	1,7	10,0	4,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 406	4,7	11,9	2,3	24 775	4,6	10,5	2,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	126	0,1	18,3	11,1	1 990	0,4	15,1	6,6
254 Structures métalliques	7 010	6,1	7,0	2,5	13 175	2,4	6,0	3,1
255 Électricité, électronique	6 990	6,1	11,9	1,2	71 041	13,2	17,0	1,7
Total spécialités de la production	62 021	53,7	11,2	19,2	227 552	42,3	13,1	12,1
300 Spécialités plurivalentes des services	–	–	–	–	74 925	13,9	17,9	69,5
311 Transport, manutention, magasinage	3 237	2,8	18,7	8,7	14 893	2,8	14,7	11,6
312 Commerce, vente	18 172	15,7	19,9	54,7	111 389	20,7	25,1	54,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 166	1,0	22,8	44,3	3 119	0,6	14,7	28,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	81	0,1	28,4	24,7	5 696	1,1	50,6	51,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	–	–	–	–	67 598	12,6	35,2	91,4
331 Santé	92	0,1	0,0	46,7	2 803	0,5	31,3	56,2
332 Travail social	4 951	4,3	42,7	96,3	–	–	–	–
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 778	10,2	17,2	76,2	12 051	2,2	15,1	48,7
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	77	0,1	100,0	0,0	–	–	–	–
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	9 775	8,5	60,5	92,8	10 027	1,9	57,8	99,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	68	0,1	55,9	52,9	–	–	–	–
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 258	1,1	2,0	62,1	2 809	0,5	3,9	68,9
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 731	2,4	42,7	22,5	5 036	0,9	33,5	27,0
Total spécialités des services	53 386	46,3	29,7	65,7	310 346	57,7	26,1	64,8
Ensemble des spécialités	115 407	100,0	19,8	40,7	537 898	100,0	20,6	42,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

► Lecture : 46,3 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 29,7 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 65,7 % des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEPP

DÉFINITIONS

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) a été réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 599 200 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2016, la série littéraire regroupe 11,5% des élèves de terminale, la part de la série S, quoiqu'en baisse de 0,6 point par rapport à la rentrée 2015, demeure supérieure à un tiers (37,6%), celle de la série ES, en augmentation de 0,9 point, dépasse le cinquième (23,9%). Par ailleurs, 8,1% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 18,9% dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée, les filles, globalement majoritaires (53,7%), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (79,2% en terminale L) et tertiaires (51,0% en terminale STMG, 88,2% en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,3% dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46,5% pour la série S, 7,0% pour la série STI2D et 57,3% pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (88 200) qu'en terminale L (45 800) (1).

Au sein de l'enseignement général et technologique, les élèves en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont au nombre de 172, dont 40,1% de filles (1).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs. Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - ES : Économique et sociale ;
 - L : Littéraire.
- des séries technologiques :
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.41.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

1 Répartition des élèves de formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2016

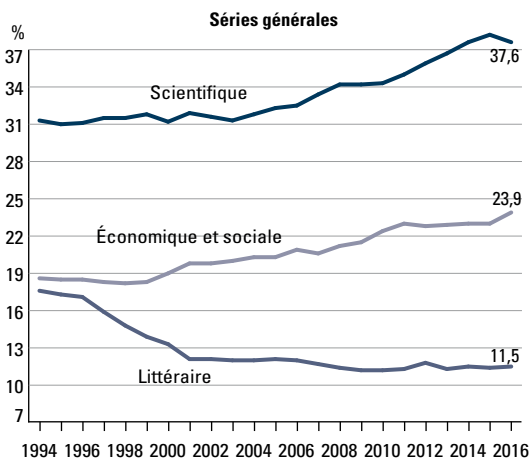
Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Secondes								
GT de détermination	204 283	237 749	442 032	55 858	62 426	118 284	560 316	53,6
Techno TMD et hôtellerie, BT	1 005	1 230	2 235	164	155	319	2 554	54,2
Total secondes	205 288	238 979	444 267	56 022	62 581	118 603	562 870	53,6
Premières								
S	81 162	73 271	154 433	26 234	22 050	48 284	202 717	47,0
ES	37 027	58 985	96 012	12 113	16 904	29 017	125 029	60,7
L	9 473	36 745	46 218	2 050	7 872	9 922	56 140	79,5
ST12D	29 664	2 344	32 008	3 990	263	4 253	36 261	7,2
STL	3 371	4 643	8 014	651	690	1 341	9 355	57,0
STMG	29 441	31 045	60 486	5 536	5 054	10 590	71 076	50,8
ST2S	2 160	15 020	17 180	945	6 220	7 165	24 345	87,2
STD2A	574	1 878	2 452	277	727	1 004	3 456	75,4
TMD	126	147	273	5	6	11	284	53,9
Hôtellerie	1 006	1 247	2 253	204	187	391	2 644	54,2
Brevet de technicien	65	178	243	14	32	46	289	72,7
Total premières	194 069	225 503	419 572	52 019	60 005	112 024	531 596	53,7
Terminales								
S	77 968	68 919	146 887	23 339	19 243	42 582	189 469	46,5
ES	36 858	56 155	93 013	11 848	15 823	27 671	120 684	59,6
L	9 882	37 445	47 327	2 156	8 378	10 534	57 861	79,2
ST12D (1)	26 869	2 067	28 936	3 454	203	3 657	32 593	7,0
STL	3 008	4 182	7 190	593	653	1 246	8 436	57,3
STMG	27 029	28 923	55 952	5 359	4 763	10 122	66 074	51,0
ST2S	1 826	14 451	16 277	884	5 901	6 785	23 062	88,2
STD2A	500	1 760	2 260	242	711	953	3 213	76,9
TMD	105	161	266	4	7	11	277	60,6
Hôtellerie	971	1 182	2 153	176	217	393	2 546	54,9
Brevet de technicien	75	194	269	9	26	35	304	72,4
Total terminales	185 091	215 439	400 530	48 064	55 925	103 989	504 519	53,8
ULIS en série GT	61	55	116	42	14	56	172	40,1
Ensemble	584 509	679 976	1 264 485	156 147	178 525	334 672	1 599 157	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Inclut 12 élèves en terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

© DEPP

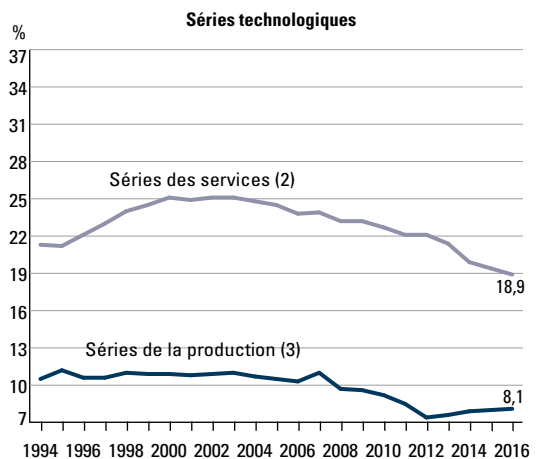
2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique hors ULIS, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé (1), MEN.

Lecture : en 2016, 11,5 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

© DEPP



1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, hôtellerie.

3. Séries STI, ST12D, STL, STAE/STPA/STAV.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans les formations générales et technologiques (GT) en lycée arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (83,1%), à 16 ans en première (79,4%) et à 17 ans en terminale (73,0%), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite (1). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 (2).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992. Cette tendance s'est même amplifiée à la rentrée 2016, notamment en classe de seconde (3). L'augmentation de 0,3 point du redoublement en terminale constatée à la rentrée 2016 s'explique par une réinscription plus fréquente des élèves ayant échoué au baccalauréat.

Le redoublement est désormais plus fréquent en terminale qu'en seconde (5,8% contre 4,3%). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,1% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée et 3% à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3).

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (un an d'avance quel que soit le niveau ou deux ans de retard en première ou terminale) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts entre les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence est davantage marquée en classe terminale, dans la mesure où, à chaque niveau, les filles redoublent en moyenne moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2016 sont nés durant l'année 2001.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA); enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2016

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2015 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	16 852	8 197	7 128	3 423	23 980	4,3	4,4
<i>15 ans</i>	<i>370 461</i>	<i>202 872</i>	<i>97 465</i>	<i>52 671</i>	<i>467 926</i>	<i>83,1</i>	<i>81,2</i>
16 ans	51 311	25 207	12 992	6 002	64 303	11,4	13,0
17 ans ou plus	5 643	2 703	1 018	485	6 661	1,2	1,5
Total seconde	444 267	238 979	118 603	62 581	562 870	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 964	8 544	6 919	3 350	23 883	4,5	4,9
<i>16 ans</i>	<i>335 164</i>	<i>184 836</i>	<i>86 875</i>	<i>48 210</i>	<i>422 039</i>	<i>79,4</i>	<i>77,0</i>
17 ans	59 632	28 324	16 257	7 579	75 889	14,3	15,9
18 ans ou plus	7 812	3 799	1 973	866	9 785	1,8	2,2
Total première	419 572	225 503	112 024	60 005	531 596	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	16 579	8 327	6 839	3 449	23 418	4,6	4,7
<i>17 ans</i>	<i>292 537</i>	<i>163 768</i>	<i>75 661</i>	<i>42 475</i>	<i>368 198</i>	<i>73,0</i>	<i>72,0</i>
18 ans	74 896	35 687	18 141	8 499	93 037	18,4	19,1
19 ans ou plus	16 518	7 657	3 348	1 502	19 866	3,9	4,3
Total terminale	400 530	215 439	103 989	55 925	504 519	100,0	100,0
ULIS en formation GT en lycée (1)	116	55	56	14	172	100,0	n.d.
Ensemble	1 264 485	679 976	334 672	178 525	1 599 157		

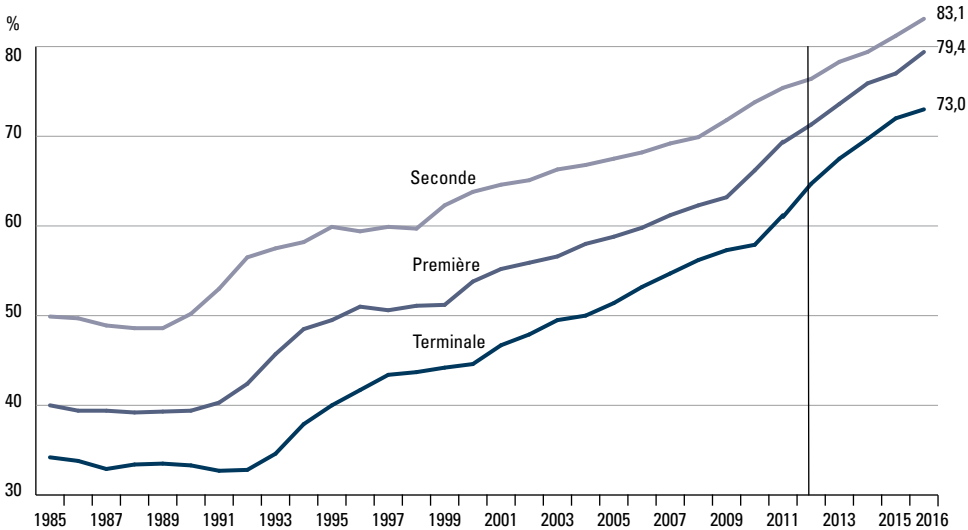
► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par âge et par sexe.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEFP

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MEN, en %.

	1995	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	9,3	9,3	8,8	7,8	7,4	6,7	4,3
Première	8,4	7,6	7,8	5,5	5,5	5,1	4,6	4,1	3,8	3,0
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,1	8,2	7,0	5,7	5,7	5,5	5,8
Passages										
Seconde vers formations pro en lycée	3,7	3,7	4,2	3,6	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3	3,1
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	83,8	83,7	84,1	85,4	86,0	87,0	89,6
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	91,1	91,1	92,1	92,8	93,5	94,1	94,9
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,3	3,3	3,5	3,2	3,2	3,0	3,0
Première	2,1	2,6	2,4	3,0	3,0	2,5	2,3	2,1	1,8	1,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 562 900 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (560 300 élèves, soit 99,5%). Plus de la moitié sont des filles (53,6%), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,1% des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,5% des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 18,1% pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). Parmi eux, 4,5% suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES + PFEG, concerne 4,5% des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 31,7% des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 62,9% des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (73,0% d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (54,3%) et le profil « lettres, langues et arts » (40,8%). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1% des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive », « informatique et création numérique ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

LES CLASSES DE SECONDE SPÉCIFIQUES - Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ICN - Informatique et création numérique.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2016

	2 ^{de} GT	2 ^{de} spécifique				Total
		Hôtellerie	TMD	BT		
Public	442 032	1 951	235	49	444 267	
Privé	118 284	283	10	26	118 603	
Ensemble	560 316	2 234	245	75	562 870	
Répartition	99,5	0,4	ε	ε	100,0	
Part des filles (%)	53,6	54,3	59,6	33,3	53,6	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN

© DEPP

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2016

	Enseignements d'exploration											ICN
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Création et innov. techno	Éco. agro	
Effectifs	473 194	101 484	80 912	46 319	169 948	50 793	49 879	16 294	24 362	29 294	226	27 936
%	84,5	18,1	14,4	8,3	30,3	9,1	8,9	2,9	4,3	5,2	ε	5,0

	Enseignements d'exploration (2)				Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 ^e GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS	Arts	Atelier artistique	Autres (3)	
Effectifs	27 703	7 255	52 035	20 855	35 886	875	301	560 316
%	4,9	1,3	9,3	3,7	6,4	0,2	0,1	(4)

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

- Y compris création et culture design (3 698 élèves).
- Ces enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.
- Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.
- La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2016

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	17 609	7 711	25 320	4,5	12 330	4,8	12 990	4,3	51,3
Profil lettres, langues, arts	141 362	35 024	176 386	31,7	54 389	21,0	121 997	40,8	69,2
dont lettres-langues-arts avec SES	119 682	29 491	149 173	26,8	44 804	17,3	104 369	34,9	70,0
dont lettres-langues-arts avec PFEG	16 651	3 582	20 233	3,6	7 071	2,7	13 162	4,4	65,1
Littérature et société	62 596	18 234	80 830	14,5	23 458	9,1	57 372	19,2	71,0
LV3	30 669	5 588	36 257	6,5	11 057	4,3	25 200	8,4	69,5
Arts (1)	39 791	6 469	46 260	8,3	14 803	5,7	31 457	10,5	68,0
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 306	4 733	13 039	2,3	5 071	2,0	7 968	2,7	61,1
Profil scientifique ou technologique	278 039	72 706	350 745	62,9	188 503	73,0	162 242	54,3	46,3
dont scientifiques ou techno avec SES	226 046	58 679	284 725	51,1	147 302	57,0	137 423	46,0	48,3
dont scientifiques ou techno avec PFEG	42 100	10 916	53 016	9,5	32 341	12,5	20 675	6,9	39,0
dont choix de deux enseignements techno	13 451	3 550	17 001	3,1	11 101	4,3	5 900	2,0	34,7
Méthodes et pratiques scientifiques	127 307	42 618	169 925	30,5	79 865	30,9	90 060	30,1	53,0
Sciences de l'ingénieur	34 405	4 649	39 054	7,0	32 024	12,4	7 030	2,4	18,0
Sciences et laboratoire	39 982	7 799	47 781	8,6	21 501	8,3	26 280	8,8	55,0
Santé et social	15 786	4 882	20 668	3,7	3 307	1,3	17 361	5,8	84,0
Création et innovation technologiques	15 637	1 357	16 994	3,0	13 308	5,2	3 686	1,2	21,7
Biotechnologies	8 582	2 419	11 001	2,0	4 620	1,8	6 381	2,1	58,0
ICN	22 224	5 206	27 430	4,9	22 054	8,5	5 376	1,8	19,6
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	9 631	1 975	11 606	2,1	9 978	3,9	1 628	0,5	14,0
Santé et social + biotechnologies	2 101	1 394	3 495	0,6	481	0,2	3 014	1,0	86,2
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 382	135	1 517	0,3	551	0,2	966	0,3	63,7
Autres profils scientifiques/technologiques	1 002	272	1 274	0,2	814	0,3	460	0,2	36,1
Profil EPS de détermination	3 683	1 130	4 813	0,9	3 166	1,2	1 647	0,6	34,2
Total des profils connus	440 693	116 571	557 264	100,0	258 388	100,0	298 876	100,0	53,6
Profil inconnu	1 339	1 713	3 052		1 753		1 299		42,6
Ensemble	442 032	118 284	560 316		260 141		300 175		53,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

- Y compris création et culture design.
- Lecture** : 4,5 % des élèves de 2^e GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 4,8 % pour les garçons et à 4,3 % pour les filles. 51,3 % de ces élèves sont des filles.

DÉFINITIONS

PARMI LES 566 000 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2015, 549 400 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2016 (voir « Population concernée »). Ces derniers sont 67,3 % à intégrer une première générale, et 24,9 % une première technologique ; 4,4 % redoublent, 3,2 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 16 600 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant d'opter pour une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent fréquemment vers une première ES (31,1 %) ou vers une première STMG (29,6 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent relativement plus que les autres en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans plus d'un cas sur deux vers une première S.

Les élèves ayant choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde poursuivent, pour les deux tiers d'entre eux, en première générale. Les élèves ayant choisi « MPS » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans 40,0 % des cas vers une première ST2S.

Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique. À titre d'exemple, 60,3 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 71 s'orientent vers une première générale (32 en S, 25 en ES et 14 en L), 22 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (11). Sur 100 garçons, 63 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (40) tandis que 28 entrent en première technologique, dont 12 en première STMG et 12 en première STI2D (2).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves inscrits en seconde GT (hors ULIS) à la rentrée 2015, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2016 dans ce périmètre (établissements du MEN de France métropolitaine et des DOM).

PROFILS D'ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :
 - profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
 - profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
 - profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
 - profil « EPS de détermination » : profil à part, quoique marginal (0,7 % des élèves) ;
 - profil « inconnu » : les enseignements d'exploration suivis en classe de seconde ne sont pas toujours renseignés dans les bases de données l'année suivante, ce cas, quoique rare (3,2 %) peut se produire lors d'un changement d'établissement ou d'académie.

SÉRIES DU BACCALAURÉAT

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- RERS 4.11 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- Defresne F., Rosenwald F., « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première? », *Éducation & formations*, n°70, MEN-DEP, décembre 2004.

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2015	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2016 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	16,7	31,1	5,8	2,9	0,6	29,6	2,6	0,1	0,1	5,0	5,4	25 294	
Profil lettres, langues, arts	21,8	28,3	22,7	1,6	0,5	13,6	2,2	1,7	0,0	3,0	4,5	172 778	
Littérature et société	15,4	30,6	26,0	1,4	0,5	15,5	2,4	0,1	0,1	3,2	4,9	80 598	
LV3	27,8	30,7	17,6	1,5	0,6	12,8	2,2	0,1	0,3	2,5	3,9	35 962	
Arts (1)	20,2	23,7	22,9	2,4	0,7	13,4	2,1	6,4	0,1	3,6	4,6	44 580	
Latin/grec (avec ou sans LV3)	53,1	22,3	14,8	1,1	0,5	3,6	1,0	0,1	0,0	0,9	2,6	11 638	
Profil scientifique ou technologique	45,1	18,2	3,4	8,8	2,2	9,9	5,3	0,1	0,1	2,9	4,1	329 937	
Méthodes et pratiques scientifiques	51,9	21,1	3,5	4,1	1,5	9,4	2,5	0,1	0,1	2,1	3,9	174 679	
Sciences de l'ingénieur	46,6	12,7	2,1	20,1	1,0	9,4	0,8	0,1	0,1	3,3	4,1	41 975	
Sciences et laboratoire	46,5	19,4	4,1	3,9	4,4	10,9	3,5	0,1	0,0	2,7	4,4	46 942	
Santé et social	14,0	17,0	5,1	1,1	1,1	12,7	40,0	0,0	0,1	4,7	4,1	19 159	
Création et innovation technologiques	22,1	13,5	3,2	31,3	0,8	15,2	1,3	0,2	0,1	6,8	5,5	18 482	
Biotechnologies	37,6	18,1	3,7	4,4	9,9	10,4	8,5	0,1	0,1	3,0	4,3	9 872	
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	40,4	6,0	0,9	38,5	0,7	4,5	0,7	0,1	0,1	4,6	3,5	12 950	
Santé et social + biotechnologies	8,8	7,4	2,3	0,6	3,1	7,8	60,3	0,0	0,1	5,1	4,4	3 959	
Sciences et laboratoire + biotechnologies	38,4	8,4	2,7	3,2	33,3	3,5	5,2	0,1	0,1	2,0	3,4	1 680	
Autres profils scientifiques/technologiques	43,1	10,9	4,6	25,5	2,9	4,6	0,4	0,0	0,0	5,9	2,1	239	
Profil EPS de détermination	45,5	23,2	2,9	5,8	1,1	11,8	3,6	0,4	0,1	2,8	2,8	3 591	
Total profils connus (%)	36,2	22,1	9,8	6,2	1,6	12,1	4,2	0,6	0,1	3,0	4,3	100,0	
Effectifs profils connus	192 289	117 575	51 937	32 784	8 289	64 117	22 175	3 193	428	16 161	22 652	531 600	
Profils inconnus (%)	22,5	15,7	8,4	5,0	1,6	10,2	3,3	0,5	14,0	8,8	9,9	17 839	
Total, y compris profils inconnus (%)	35,7	21,9	9,7	6,1	1,6	12,0	4,1	0,6	0,5	3,2	4,4	100,0	
Effectifs, y compris profils inconnus	196 298	120 371	53 438	33 684	8 578	65 945	22 767	3 285	2 930	17 725	24 418	549 439	

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.**

1. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 45,1 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

2 Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignement d'exploration en seconde générale et technologique, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2015	Situation à la rentrée 2016 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	Ensemble
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Garçons													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	18,7	28,7	3,3	5,4	0,6	30,6	0,8	0,0	0,1	5,7	6,1	12 639	
Profil lettres, langues, arts	27,5	26,7	13,3	4,4	0,6	15,7	0,7	1,3	0,0	3,8	5,8	53 305	
Profil scientifique ou technologique	46,4	15,1	1,6	15,2	1,8	10,4	1,2	0,0	0,1	3,5	4,7	179 120	
Profil EPS de détermination	45,2	21,3	1,5	8,3	1,0	12,8	2,5	0,2	0,2	3,6	3,4	2 323	
Total profils connus (%)	40,9	18,4	4,2	12,3	1,4	12,6	1,1	0,3	0,1	3,7	5,0	100,0	
Total, y compris profils inconnus (%)	40,4	18,2	4,2	12,2	1,4	12,5	1,1	0,3	0,5	3,9	5,2	100,0	
Effectifs, y compris profils inconnus	103 446	46 691	10 788	31 277	3 674	32 104	2 793	796	1 316	10 039	13 234	256 158	
Filles													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	14,7	33,6	8,3	0,4	0,7	28,6	4,5	0,1	0,0	4,3	4,7	12 655	
Profil lettres, langues, arts	19,2	29,0	26,9	0,4	0,5	12,6	2,8	1,9	0,0	2,6	3,9	119 473	
Profil scientifique ou technologique	43,5	21,8	5,5	1,2	2,6	9,4	10,2	0,1	0,1	2,2	3,4	150 817	
Profil EPS de détermination	46,0	26,9	5,4	1,4	1,3	9,9	5,5	0,8	0,0	1,3	1,6	1 268	
Total profils connus (%)	32,0	25,4	14,6	0,8	1,7	11,6	6,8	0,9	0,1	2,5	3,6	100,0	
Total, y compris profils inconnus (%)	31,7	25,1	14,5	0,8	1,7	11,5	6,8	0,8	0,6	2,6	3,8	100,0	
Effectifs, y compris profils inconnus	92 852	73 680	42 650	2 407	4 904	33 841	19 974	2 489	1 614	7 686	11 184	293 281	

© DEPP

► **Champ : Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.**

Lecture : parmi les garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2015, 28,7 % se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 531 600 élèves sont scolarisés en première générale et technologique en France métropolitaine et dans les DOM : 72,2% en première générale (S, ES, L) et 27,8% en première technologique (1).

Le choix d'un enseignement obligatoire est imposé dans les séries scientifique (S) et littéraire (L). En première (S), les élèves doivent choisir entre les sciences de la vie et de la Terre (SVT) et les sciences de l'ingénieur (SI). En première littéraire (L), les élèves doivent choisir entre les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (soit la première langue vivante soit la deuxième langue vivante), une autre langue vivante (LV3) ou une matière artistique. Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), les langues vivantes (LV3), l'informatique et création numérique, l'éducation physique et sportive (EPS) et les matières artistiques. Les élèves qui désirent poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde, bénéficient d'un enseignement complémentaire en plus de l'enseignement obligatoire du tronc commun, celui-ci ne pouvant être cumulé avec l'option facultative d'EPS.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit SVT comme enseignement obligatoire (88,2%), loin devant SI (11,8%) (2).

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (54,2%), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (36,4%) ou sur les mathématiques (13,9% contre 8,5% en 2010).

Concernant les options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS, informatique et création numérique), la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en série S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) (3).

En première technologique (hors TMD, hôtellerie et premières d'adaptation), la poursuite d'une option facultative concerne 7,1% des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STD2 : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie.

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS - Éducation physique et sportive.

ICN - Informatique et création numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur.

SVT - Science de la vie et de la Terre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2016

	Premières générales			Premières technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	Adaptation, BT	
Public (1)	154 433	96 012	46 218	32 008	8 014	60 486	17 180	2 452	273	2 253	243	419 572
Privé (1)	48 284	29 017	9 922	4 253	1 341	10 590	7 165	1 004	11	391	46	112 024
Ensemble (1)	202 717	125 029	56 140	36 261	9 355	71 076	24 345	3 456	284	2 644	289	531 596
Répartition (%)	38,1	23,5	10,6	6,8	1,8	13,4	4,6	0,7	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	47,0	60,7	79,5	7,2	57,0	50,8	87,2	75,4	53,9	54,2	72,7	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

© DEFP

2 Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2016 par les élèves de première selon la série

Séries	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs										Effectifs de première (3)
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Maths	Sc. Vie & Terre	SI	ICN	Arts	EPS (2)	
S	15 433	3 469	13 312			178 761	23 956	1 411	13 759	9 122	202 717
ES	4 469	971	11 240					265	9 496	4 982	125 029
L	3 325	1 154	8 030	30 448	7 779			168	20 452	803	56 140
Séries générales	23 227	5 594	32 582	30 448	7 779	178 761	23 956	1 844	43 707	14 907	383 886
STI2D									1 003	1 606	36 261
STL									233	320	9 355
STMG									2 728	2 374	71 076
ST2S									744	641	24 345
STD2A									525	18	3 456
Séries technologiques (1)									5 233	4 959	144 493

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS.

© DEFP

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2016

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	36 882	16 633	53 515	26,4	2 979	202 717
ES	21 529	8 620	30 149	24,1	1 273	125 029
L	14 605	3 872	18 477	32,9	1 139	56 140
Séries générales	73 016	29 125	102 141		5 391	383 886
%	24,6	33,4		26,6	1,4	
STI2D	2 128	446	2 574	7,1	69	36 261
STL	432	125	557	6,0	6	9 355
STMG	4 411	830	5 241	7,4	77	71 076
ST2S	1 016	351	1 367	5,6	32	24 345
STD2A	215	294	509	14,7	36	3 456
Séries technologiques (1)	8 202	2 046	10 248		220	144 493
%	6,8	8,4		7,1	0,2	
Ensemble (2)	81 218	31 171	112 389		5 611	528 379
%	19,5	27,9		21,3	1,1	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 26,6 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,6 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 504 500 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,9 % en terminale générale (1). Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en plus du tronc commun imposé, des options au choix (2).

En série scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement spécifique dominant parmi SVT et SI.

Les élèves en dominante SVT suivent obligatoirement un enseignement de spécialité parmi SVT, les mathématiques, la physique-chimie et l'informatique et sciences du numérique. Dans le cas du choix de la dominante SI, le choix de l'enseignement de spécialité est facultatif.

En série littéraire (L), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (la LV1 ou la LV2), une autre langue vivante (LV3), une matière artistique ou droit et grands enjeux du monde contemporain.

Dans la série économique (ES), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les sciences sociales et politiques, l'économie approfondie et les mathématiques.

Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité, les langues vivantes (LV3), l'EPS (en option facultative ou en enseignement complémentaire, voir 4.13) et les matières artistiques.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En terminale S, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. 22,4 % des élèves choisissent les mathématiques ; l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 37,6 % et 20,8 % des élèves. L'« informatique et sciences du numérique », nouveauté de la rentrée scolaire 2012, continue de progresser (7,9 % contre 7,3 % à la rentrée 2015) (3).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité « approfondissement de l'économie » et « sciences sociales » sont retenus respectivement par un élève sur sept et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, un élève sur deux choisit les langues vivantes, un cinquième les « Arts ». Les spécialités « mathématiques » et « droit et grands enjeux du monde contemporain » attirent respectivement 9,4 % et 14,9 % des élèves. Les langues anciennes touchent une minorité de lycéens en terminale L.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4).

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible (6,2 %). Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la LV3 ne sont pas proposées.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- L : terminale littéraire ;
- ST1D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie : terminale technologique.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur

SVT - Science de la vie et de la Terre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2016

	Terminales générales			Terminales technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	BT	
Public	146 887	93 013	47 327	28 936	7 190	55 952	16 277	2 260	266	2 153	269	400 530
Privé	42 582	27 671	10 534	3 657	1 246	10 122	6 785	953	11	393	35	103 989
Ensemble (1)	189 469	120 684	57 861	32 593	8 436	66 074	23 062	3 213	277	2 546	304	504 519
Répartition (%)	37,6	23,9	11,5	6,5	1,7	13,1	4,6	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,5	59,6	79,2	7,0	57,3	51,0	88,2	76,9	60,6	54,9	72,4	53,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs hors ULIS.

© DEPP

2 Options suivies à la rentrée 2016 par les élèves de terminale selon la série

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Droit & grands enjeux du monde	Sc. Sociales & politiques	Économie prof.	Maths
S	14 478	2 992	11 325					48 132
ES	3 921	855	9 379				42 402	17 683
L	3 481	1 093	13 578	27 893	8 631			5 389

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité					
S	42 661	168 153	71 355	21 316	21 547	14 131	8 155	189 469
ES						9 647	4 445	120 684
L						20 487	753	57 861
STI2D						755	1 183	32 593
STL						159	223	8 436
STMG						2 370	1 919	66 074
ST2S						1		23 062
STD2A						533	17	3 213

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS et hors terminales TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

© DEPP

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2016, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)
S	SVT - Maths (1)	20,9	27,7	22,4	42,3
	SVT - Physique-chimie	20,0	23,5	20,8	47,1
	SVT - Sc. de la vie et Terre	37,9	36,7	37,6	62,1
	SVT - Informatique	8,3	6,7	7,9	28,5
	Sc. de l'ingénieur (2)	12,9	5,5	11,3	14,4
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,5
ES	Sc. sociales et politiques	36,5	30,4	35,1	59,8
	Économie approfondie	15,5	12,0	14,7	54,6
	Mathématiques	48,0	57,7	50,2	61,0
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	59,6
L	LV renforcée	47,2	53,0	48,3	78,8
	LV3	5,3	3,2	4,9	85,0
	Langues anciennes	0,8	3,8	1,4	80,4
	Arts	23,1	12,4	21,2	76,5
	Droit & grands enjeux du monde	14,8	15,7	14,9	79,7
	Mathématiques	8,8	11,8	9,4	83,4
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

2. La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

© DEPP

4 Les options facultatives en terminale selon la série à la rentrée 2016

Séries	Au moins une option facultative					Effectifs des terminales (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	36 286	10 283	46 569	24,6	2 712	189 469
ES	16 811	6 043	22 854	18,9	644	120 684
L	15 271	3 532	18 803	32,5	1 005	57 861
Séries générales	68 368	19 858	88 226		4 361	368 014
%	23,8	24,6		24,0	1,2	
STI2D	1 602	335	1 937	5,9	25	32 593
STL	304	76	380	4,5	6	8 436
STMG	3 678	644	4 322	6,5	52	66 074
ST2S	852	327	1 179	5,1	23	23 062
STD2A	240	275	515	16,0	35	3 213
Séries techno. (1)	6 676	1 657	8 333		141	133 378
%	6,0	7,3		6,2	<1	
Ensemble (2)	75 044	21 515	96 559		4 502	501 392
%	18,9	20,8		19,3	0,9	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs hors terminales TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 19,3 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives.

Ils sont seulement 0,9 % à en suivre deux.

© DEPP

LA QUASI-TOTALITÉ DES ÉLÈVES du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève de scolarités adaptées (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.)

La réforme du collège de 2016 rend obligatoire l'apprentissage de deux langues vivantes dès la classe de cinquième et met en place la sixième bilangue de continuité.

L'anglais est étudié par 5 304 300 élèves, soit 95,4% de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,1%) que dans les établissements publics (95,3%). L'allemand est choisi par 3,4% des élèves; les autres premières langues concernent un élève sur cent. Le « bilanguisme » dès la classe de sixième (voir « Définitions ») concerne 11,5% des élèves de cette classe.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 78,6% (2). Si la quasi-totalité des élèves dans les formations de collège et de lycée général et technologique apprend une seconde langue, seul un élève sur trois le fait dans les formations professionnelles au lycée.

L'espagnol est étudié par 72,2% des élèves du second degré, il est plus souvent appris dans le secteur privé (73,5%) que dans le secteur public (71,9%). L'allemand, comme deuxième langue, augmente (15,9% contre 14,6% en 2015). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,7%) qu'au collège (15,5%).

6,8% des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (16,3%), le russe (5,7%), le portugais (3,8%), puis l'allemand (2,0%), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques dizaines de milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,4% des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 99,2% des élèves du second degré apprennent l'anglais, 57,0% l'espagnol, 15,7% l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,9% des élèves (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

La sixième bilangue de continuité : le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

À la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2016

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	809 803	808 732	99,9	37 524	763 573	4 585	1 257	1 793
Cinquième (2)	799 272	798 736	99,9	31 708	758 919	5 540	1 136	1 433
Quatrième	787 544	787 069	99,9	29 991	749 296	5 345	1 019	1 418
Troisième	799 697	799 121	99,9	29 563	761 384	5 801	958	1 415
DIMA, dispo-relais	885	396	44,7	29	342	25	0	0
ULIS en collège	31 492	25 873	82,2	833	24 848	145	42	5
Segpa	86 314	86 212	99,9	2 551	83 124	5 37	0	0
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 315 007	3 306 139	99,7	132 199	3 141 486	21 978	4 412	6 064
Seconde	562 870	562 175	99,9	17 284	538 835	4 329	678	1 049
Première	531 596	531 269	99,9	15 294	509 644	4 651	679	1 001
Terminale	504 519	504 186	99,9	14 116	480 104	8 056	790	1 120
ULIS en lycée général et technologique	172	132	76,7	1	129		1	1
Total formations générales et techno	1 599 157	1 597 762	99,9	46 695	1 528 712	17 036	2 148	3 171
Total formations professionnelles	665 190	654 060	98,3	9 762	634 131	9 470	389	308
Ensemble	5 579 354	5 557 961	99,6	188 656	5 304 329	48 484	6 949	9 543
% (2)				3,4	95,4	0,9	0,1	0,2
Public	4 398 836	4 384 535	99,7	154 856	4 177 112	38 081	6 658	7 828
Privé	1 180 518	1 173 426	99,4	33 800	1 127 217	10 403	291	1 715

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. La somme des effectifs par langue est égale à l'effectif total, car tous les élèves peuvent étudier deux langues vivantes dès la sixième.

En sixième, le « bilinguisme » concerne 93 183 élèves dont 86 954 élèves sont en classes de sixième bilangue de continuité (10,7 % des effectifs de sixième).

Lecture : en 2016, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 3,4 % apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2016

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	809 803	93 181	11,5	35 348	38 256	12 612	3 549	3 416	360
Cinquième (2)	799 272	798 038	99,8	123 737	39 272	579 181	44 616	11 232	130
Quatrième	787 544	786 982	99,9	112 309	37 250	585 225	42 250	9 948	91
Troisième	799 697	798 746	99,9	112 767	37 528	596 401	42 186	9 864	139
ULIS en collège	31 492	12 160	38,6	569	418	10 102	910	161	53
Total formations en collège	3 227 808	2 489 107	77,1	384 730	152 724	1 783 521	133 511	34 621	773
Seconde	562 870	561 331	99,7	97 180	23 023	405 165	27 691	8 272	366
Première	531 596	530 332	99,8	94 786	21 603	379 687	26 126	8 130	362
Terminale	504 519	503 017	99,7	90 704	23 812	355 408	25 023	8 070	574
ULIS en lycée général et techno.	172	119	69,2	7	1	98	9	4	1
Total formations générales et techno	1 599 157	1 594 799	99,7	282 677	68 439	1 140 358	78 849	24 476	1 303
Total formations professionnelles	665 190	232 045	34,9	19 357	6 652	192 504	11 132	2 400	143
Ensemble	5 492 155	4 315 951	78,6	686 764	227 815	3 116 383	223 492	61 497	2 219
%				15,9	5,3	72,2	5,2	1,4	0,1
Public	4 316 252	3 392 740	78,6	531 484	186 911	2 438 101	191 050	45 194	1 702
Privé	1 175 903	923 211	78,5	155 280	40 904	678 228	32 442	16 357	460

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

Lecture : en 2016, 78,6 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 15,9 % apprennent l'allemand.

3 Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré (1) à la rentrée 2016, toutes modalités confondues.

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio.	Autres (2)
Formations en collège hors Segpa	3 228 693	514 380	3 211 089	1 804 962	137 923	3 188	8 712	13 635	5 781	3 618	294	34 981	4 684
Segpa	86 314	2 551	83 124	537								116	0
Formations générales et techno en lycée	1 599 157	331 864	1 597 718	1 173 849	124 765	9 043	8 438	25 128	7 125	3 687	3 614	2 410	11 398
Formations professionnelles en lycée	665 190	29 119	640 783	201 974	11 521	68	1 033	87	135	94	0	1 002	1 148
Ensemble	5 579 354	877 914	5 532 714	3 181 322	274 209	12 299	18 183	38 850	13 041	7 399	3 908	38 509	17 230
%		15,7	99,2	57,0	4,9	0,2	0,3	0,7	0,2	0,1	0,1	0,7	0,3
Public	4 398 836	687 994	4 364 414	2 487 726	231 285	10 810	17 488	25 926	11 720	381	2 935	31 558	13 184
Privé	1 180 518	189 920	1 168 300	693 596	42 924	1 489	695	12 924	1 321	7 018	973	6 951	4 046

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies.

Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

2. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2016, 877 914 élèves, soit 15,7 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, de la deuxième ou de la troisième langue.

DÉFINITIONS

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales scolaires ont 263 900 élèves à la rentrée 2016, soit 4,8% des élèves du second degré (hors Segpa et ULIS) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu les élèves avec 0,5% des effectifs en section ; en effet, en 2016-17, les sections européennes n'y sont plus enseignées. En lycée général et technologique, 4,0% des élèves sont en section linguistique, et dans les formations professionnelles, l'enseignement dans ces sections est marginal, il ne concerne que 0,4% des élèves. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (60,2%). Dans les établissements privés, l'anglais est surreprésenté (85,6% contre 67,4% dans le public).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 88,8% et 11,2% des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières et des attentes linguistiques fortes en sections internationales. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, etc.) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Le développement des sections linguistiques dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, seulement 0,3% des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. Cette part est inférieure à 4% en Guyane, en Corse, à Créteil, à Amiens, en Martinique et à Reims. Elle est supérieure à 5% à Strasbourg, Rouen, Nice, Rennes, Clermont-Ferrand, La Réunion, Caen, Paris, Dijon, Montpellier, Bordeaux et Lyon (2). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. Les sections d'allemand sont très répandues dans les académies de l'est avec 58,8% d'élèves à Strasbourg et 35,5% à Nancy-Metz. Celles d'espagnol sont principalement dans les académies du Sud-Ouest (Toulouse et Bordeaux), du Sud (Montpellier) ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important à Nice, en Corse, à Grenoble et Aix-Marseille. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans les académies de Corse et de Paris.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences-physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.41.

1 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2016

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa et ULIS)	13 097	6 477	2 758	1 334	507	1 827	324	26 324
Total formations générales et techno en lycée (hors ULIS)	158 393	22 603	26 385	6 429	623	1 824	248	216 505
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	16 800	1 509	2 319	452	—	—	—	21 080
Ensemble (hors Segpa et ULIS) (1)	188 290	30 589	31 462	8 215	1 130	3 651	572	263 909
%	71,3	11,6	11,9	3,1	0,4	1,4	0,2	100,0
Public	139 382	27 034	27 391	7 852	1 130	3 439	572	206 800
Privé	48 908	3 555	4 071	363	—	212	—	57 109
Sections européennes (1)	173 029	23 973	29 023	6 848	309	1 091	14	234 287
Sections internationales	15 261	6 616	2 439	1 367	821	2 560	558	29 622
Part des filles (%)	59,3	57,5	67,9	63,9	61,9	53,8	56,1	60,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. À la rentrée 2016, les sections européennes ne sont plus enseignées en collège, seuls les élèves ayant fait une section européenne en classe de quatrième en 2015 sont autorisés à poursuivre l'enseignement en troisième.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 11,9 % des élèves scolarisés en section linguistique. 67,9 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

© DEPP

2 Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2016

Académies et régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Clermont-Ferrand	98 302	6 143	6,2	78,1	5,2	14,1	2,7	0,0	0,0	100,0
Grenoble	275 109	11 839	4,3	75,7	4,9	4,5	12,9	1,2	0,7	100,0
Lyon	266 134	13 450	5,1	68,9	12,5	9,0	6,8	1,2	1,6	100,0
Auvergne-Rhône-Alpes	639 545	31 432	4,9	73,2	8,2	8,3	8,3	1,0	1,0	100,0
Besançon	93 300	4 087	4,4	76,2	13,1	9,4	1,3	0,0	0,0	100,0
Dijon	122 047	6 690	5,5	83,5	6,8	8,6	1,1	0,0	0,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	215 347	10 777	5,0	80,8	9,2	8,9	1,2	0,0	0,0	100,0
Bretagne (Rennes)	269 225	18 828	7,0	85,1	3,9	9,9	0,3	0,9	0,0	100,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	202 086	9 218	4,6	83,7	5,1	10,6	0,6	0,0	0,0	100,0
Corse	21 084	448	2,1	68,8	2,7	0,0	14,3	14,3	0,0	100,0
Nancy-Metz	182 557	8 007	4,4	52,7	35,5	8,6	3,2	0,0	0,0	100,0
Reims	104 829	3 894	3,7	69,1	15,6	15,1	0,2	0,0	0,0	100,0
Strasbourg	146 402	14 769	10,1	37,2	58,8	2,0	1,2	0,2	0,6	100,0
Grand Est	433 788	26 670	6,1	46,5	45,5	5,9	1,6	0,1	0,3	100,0
Amiens	163 247	4 733	2,9	81,6	12,6	5,5	0,3	0,0	0,0	100,0
Lille	359 061	17 247	4,8	82,7	6,3	9,9	1,1	0,0	0,0	100,0
Hauts-de-France	522 308	21 980	4,2	82,5	7,7	8,9	0,9	0,0	0,0	100,0
Créteil	380 207	9 802	2,6	77,7	8,8	7,2	2,2	2,7	1,4	100,0
Paris	163 087	9 013	5,5	60,6	10,9	8,2	3,7	12,6	3,9	100,0
Versailles	492 602	21 905	4,4	65,1	15,7	13,2	1,2	1,7	3,0	100,0
Île-de-France	1 035 896	40 720	3,9	67,1	13,0	10,7	2,0	4,4	2,9	100,0
Caen	115 780	6 452	5,6	87,4	5,3	6,8	0,5	0,0	0,0	100,0
Rouen	156 640	11 610	7,4	84,8	7,2	6,2	1,4	0,3	0,1	100,0
Normandie	272 420	18 062	6,6	85,8	6,5	6,4	1,0	0,2	0,1	100,0
Bordeaux	255 859	12 967	5,1	72,9	4,3	21,6	0,5	0,7	0,1	100,0
Limoges	50 755	2 246	4,4	94,7	2,3	3,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Poitiers	132 708	5 243	4,0	67,7	12,5	17,5	1,0	0,7	0,4	100,0
Nouvelle-Aquitaine	439 322	20 456	4,7	73,9	6,2	18,5	0,6	0,6	0,2	100,0
Montpellier	217 313	11 771	5,4	67,8	4,9	23,2	1,1	2,7	0,3	100,0
Toulouse	225 507	10 128	4,5	63,0	4,4	31,5	0,9	0,2	0,0	100,0
Occitanie	442 820	21 899	4,9	65,6	4,7	27,0	1,0	1,5	0,2	100,0
Pays de la Loire (Nantes)	309 104	12 486	4,0	83,3	6,6	9,3	0,8	0,0	0,0	100,0
Aix-Marseille	237 856	9 952	4,2	64,3	8,6	13,3	11,3	2,5	0,0	100,0
Nice	162 333	11 412	7,0	59,1	5,5	14,6	18,6	2,1	0,2	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	400 189	21 364	5,3	61,5	6,9	14,0	15,2	2,3	0,1	100,0
France métropolitaine	5 203 134	254 340	4,9	71,6	11,7	11,5	3,2	1,3	0,7	100,0
Guadeloupe	46 166	1 838	4,0	62,4	0,0	37,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	32 970	513	1,6	83,2	0,0	7,8	0,0	0,0	9,0	100,0
Martinique	35 416	1 138	3,2	75,9	0,0	24,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	40 063	136	0,3	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	98 827	5 944	6,0	59,9	15,6	19,6	0,0	4,9	0,0	100,0
DOM	253 442	9 569	3,8	64,1	9,7	22,7	0,0	3,0	0,5	100,0
France métropolitaine + DOM	5 456 576	263 909	4,8	71,3	11,6	11,9	3,1	1,4	0,6	100,0

► **Champ : Public + Privé, MEN.**

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa et ULIS) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

2. Y compris portugais.

Lecture : 4,8 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 11,6 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

© DEPP

DÉFINITIONS

AU COLLÈGE, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En 2016, dans le cadre de la réforme des collèges, il peut être étudié comme le grec ancien dans l'enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité ». En France métropolitaine et dans les DOM, 18,7 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2016, mais ils ne sont plus que 14,3 % de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans les formations de collège autour de 20,0 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et le taux se fixe à 16,6 % en 2016, tout comme en 2015, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (19,7 %) que dans ceux du secteur public (15,8 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,4 % des élèves des établissements publics et privés (1).

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 4,9 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 14,2 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,3 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 12,1 % des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 30,4 % des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,0 % des élèves de milieu défavorisé étudient le latin, contre 23,1 % des élèves de milieu très favorisé (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien. Seuls ces enseignements de complément sont pris en compte dans cette fiche.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.37.

1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2016, hors ULIS.

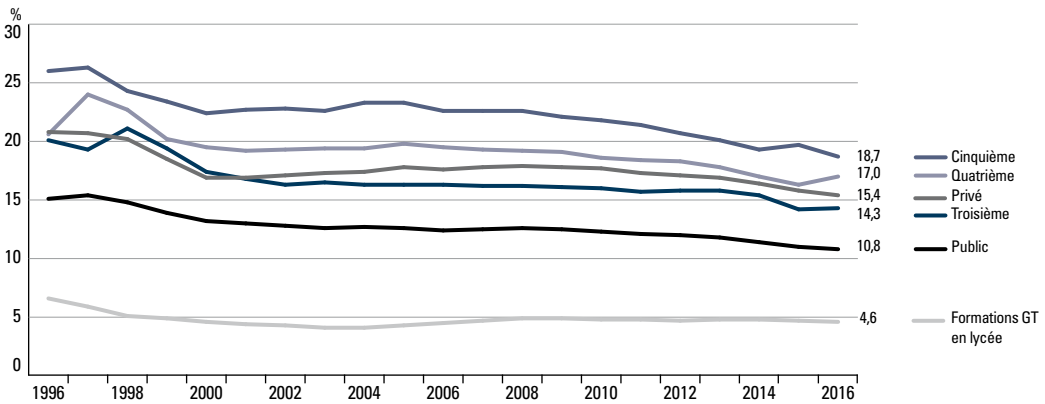
		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	622 943	110 222	17,7		
	Quatrième	615 591	99 433	16,2		
	Troisième	625 432	84 435	13,5	13 673	2,2
	Total cinquième à troisième	1 863 966	294 090	15,8	13 673	(1) 2,2
	Seconde générale et technologique	444 267	16 587	3,7	4 988	1,1
	Première générale et technologique	419 572	14 025	3,3	3 850	0,9
	Terminale générale et technologique	400 530	13 297	3,3	3 341	0,8
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 264 369	43 909	3,5	12 179	1,0
	Total Public	3 128 335	337 999	10,8	25 852	(1) 1,4
	Privé	Cinquième	176 329	39 080	22,2	
Quatrième		171 953	34 563	20,1		
Troisième		174 265	29 550	17,0	3 008	1,7
Total cinquième à troisième		522 547	103 193	19,7	3 008	(1) 1,7
Seconde générale et technologique		118 603	11 116	9,4	2 267	1,9
Première générale et technologique		112 024	9 202	8,2	1 744	1,6
Terminale générale et technologique		103 989	8 583	8,3	1 599	1,5
Total formations générales et technologiques en lycée		334 616	28 901	8,6	5 610	1,7
Total Privé		857 163	132 094	15,4	8 618	(1) 1,7
Public + Privé		Cinquième	799 272	149 302	18,7	
	Quatrième	787 544	133 996	17,0		
	Troisième	799 697	113 985	14,3	16 681	2,1
	Total cinquième à troisième	2 386 513	397 283	16,6	16 681	(1) 2,1
	Seconde générale et technologique	562 870	27 703	4,9	7 255	1,3
	Première générale et technologique	531 596	23 227	4,4	5 594	1,1
	Terminale générale et technologique	504 519	21 880	4,3	4 940	1,0
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 598 985	72 810	4,6	17 789	1,1
	dont : première et terminale S	392 186	29 911	7,6	6 461	1,6
	première et terminale ES	245 713	8 390	3,4	1 826	0,7
première et terminale L	114 001	6 806	6,0	2 247	2,0	
Total Public + Privé	3 985 498	470 093	11,8	34 470	(1) 1,4	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec ancien n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

© DEPP

2 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2016, 4,6 % des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

© DEPP

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2016

		Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Total
Effectifs de latinistes	Cinquième	55 959	20 630	36 214	36 499	149 302
	Quatrième	51 507	18 764	32 070	31 655	133 996
	Troisième	42 831	16 169	27 878	27 107	113 985
	Total cinquième à troisième	150 297	55 563	96 162	95 261	397 283
Part des latinistes (%)	Cinquième	30,4	20,6	17,1	12,1	18,7
	Quatrième	28,1	18,9	15,3	10,7	17,0
	Troisième	23,1	16,0	13,1	9,0	14,3
	Total cinquième à troisième	27,2	18,5	15,1	10,6	16,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

EN 2016, 86 300 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et, aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de collège hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (87,4 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 8,5 % sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 61,6 % des effectifs contre 38,4 % pour les filles (2).

L'orientation des élèves après la Segpa est une orientation majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, 63,7 % des élèves inscrits en troisième Segpa en 2015 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2016 (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2016; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2016 sont nés durant l'année 2005.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.02; 15.45.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220	85 427	83 186
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220	85 427	83 186
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	3 475	3 475	3 484	3 571	3 471	3 359	3 128
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	94 465	95 755	95 625	94 384	91 691	88 786	86 314

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

2. Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

© DEPP

2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2016

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	<i>1 861</i>	<i>1 219</i>	<i>3 080</i>	<i>17,3</i>	<i>90,3</i>
	12 ans	8 775	5 672	14 447	81,0	9,4
	13 ans ou plus	202	100	302	1,7	0,3
	Total	10 838	6 991	17 829	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	<i>1 321</i>	<i>837</i>	<i>2 158</i>	<i>9,9</i>	<i>88,8</i>
	13 ans	11 854	7 361	19 215	88,4	10,8
	14 ans ou plus	223	133	356	1,6	0,4
	Total	13 398	8 331	21 729	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	<i>878</i>	<i>453</i>	<i>1 331</i>	<i>5,8</i>	<i>87,1</i>
	14 ans	13 126	8 113	21 239	91,8	12,3
	15 ans ou plus	348	208	556	2,4	0,6
	Total	14 352	8 774	23 126	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	<i>480</i>	<i>246</i>	<i>726</i>	<i>3,1</i>	<i>83,5</i>
	15 ans	13 639	8 540	22 179	93,9	15,3
	16 ans ou plus	434	291	725	3,1	1,2
	Total	14 553	9 077	23 630	100,0	100,0
Ensemble		53 141	33 173	86 314		

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MEN

	2005	2009	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Sixième - cinquième	96,0	89,7	98,3	98,3	98,8	97,3	98,3	98,4	98,8
Cinquième - quatrième	94,8	89,8	96,4	95,9	95,5	95,7	95,9	96,6	96,8
Quatrième - troisième	93,5	86,8	94,7	95,6	95,3	95,2	95,1	95,6	95,4
Troisième - CAP (1)	50,4	54,2	56,9	56,9	59,3	62,1	63,2	63,9	63,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Y compris BEP jusqu'en 2010.

Lecture : 63,7 % des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2015 ont poursuivi leurs études en 1^{re} année de CAP à la rentrée 2016.

© DEPP

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 118 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (20 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (31 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (38 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, individuel ou mutualisé, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, trois élèves sur dix en bénéficient, soit 35 800 élèves (2). Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (46 % d'entre eux), de troubles associés (42 %), de troubles viscéraux (41 %), de troubles visuels (40 %) et de troubles du langage ou de la parole (39 %). Pour un élève sur deux, il s'agit d'un accompagnement individuel à temps partiel.

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 4 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 15 % et 18 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 66 % des élèves présentant des troubles visuels, 58 % des élèves handicapés moteur, 38 % des déficients auditifs et 37 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.20).

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) - Voir « Définitions » en 3.9.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.20).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.18).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	7 052	8,5	22,3	641	1,8	31,4	7 693	6,5	23,1
12 ans	16 887	20,4	27,4	7 158	19,9	37,2	24 045	20,2	30,3
13 ans	15 585	18,8	26,9	8 120	22,5	36,7	23 705	19,9	30,3
14 ans	14 343	17,3	26,2	7 519	20,9	37,1	21 862	18,4	29,9
15 ans	11 415	13,8	27,7	6 221	17,3	38,0	17 636	14,8	31,3
16 ans	7 217	8,7	30,1	2 928	8,1	39,3	10 145	8,5	32,7
17 ans	5 757	6,9	31,9	2 063	5,7	41,3	7 820	6,6	34,3
18 ans	2 933	3,5	32,5	938	2,6	43,1	3 871	3,3	35,1
19 ans	1 112	1,3	36,0	356	1,0	42,7	1 468	1,2	37,6
20 ans et plus	574	0,7	44,4	116	0,3	40,5	690	0,6	43,8
Total	82 875	100,0	27,7	36 060	100,0	37,7	118 935	100,0	30,7

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

Lecture : 20,2 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 30,3 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEFP

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	440	2 344	3 176	5 960	14,0	36 727	42 687
Troubles du psychisme	845	4 003	2 414	7 262	37,0	12 353	19 615
Troubles du langage et de la parole	250	5 306	4 774	10 330	39,5	15 832	26 162
Troubles auditifs	54	396	271	721	20,6	2 776	3 497
Troubles visuels	198	553	263	1 014	39,8	1 536	2 550
Troubles viscéraux	147	334	208	689	41,5	973	1 662
Troubles moteurs	1 089	2 555	1 983	5 627	45,7	6 680	12 307
Plusieurs troubles associés	319	1 459	1 159	2 937	42,1	4 035	6 972
Autres troubles	114	622	568	1 304	37,4	2 179	3 483
Total	3 456	17 572	14 816	35 844	30,1	83 091	118 935
%	2,9	14,8	12,5	30,1		69,9	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2015-2016

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	6,4	4,4	29,7
Troubles du psychisme	3,6	7,1	12,2
Troubles du langage ou de la parole	1,8	36,8	6,9
Troubles auditifs	18,2	38,3	21,6
Troubles visuels	14,7	66,4	21,3
Troubles viscéraux	2,4	23,0	22,4
Troubles moteurs	2,9	58,0	23,7
Plusieurs troubles associés	3,9	28,3	20,8
Autres troubles	2,6	18,8	9,0
Total	4,2	21,9	19,5

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

© DEFP

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 118 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (82 900 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (36 100 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 76 % des élèves suivent une formation en collège (Segpa comprises), 13 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de formations en collège tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs des formations professionnelles en lycée. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent le plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 23 % des élèves handicapés en classe ordinaire de formations en collège (hors Segpa), un quart dans les formations professionnelles en lycée et près d'un élève sur deux dans les formations générales et technologiques en lycée.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 36 100 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En dix ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 28 300 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 16,6 %. L'évolution est de 23,5 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne seulement 0,9 % des collégiens. Ce sont dans les DOM à l'exception de Mayotte et de La Réunion ainsi que dans les académies d'Amiens, de Poitiers et de Clermont-Ferrand que l'on observe les taux les plus élevés (1,2 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent dix académies : Rennes, Lille, Aix-Marseille, Créteil, Rouen, Nice, Mayotte, Versailles, Toulouse et Grenoble (moins de 0,9 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.18.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2015-2016

	Formations en collège	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Niveau indéterminé (1)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	5 137	8 707	2 578	371	293	17 086
Troubles du psychisme	9 937	3 591	1 651	1 084	81	16 344
Troubles du langage ou de la parole	15 648	1 956	2 929	2 558	75	23 166
Troubles auditifs	1 575	163	523	635	26	2 922
Troubles visuels	1 259	97	326	596	8	2 286
Troubles viscéraux	858	95	219	357	6	1 535
Troubles moteurs	6 761	379	1 518	2 374	51	11 083
Plusieurs troubles associés	3 166	833	663	503	47	5 212
Autres troubles	1 986	448	402	376	29	3 241
Total	46 327	16 269	10 809	8 854	616	82 875
%	55,9	19,6	13,0	10,7	0,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2009	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015
Collège	2 111	5 538	7 062	15 249	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006
Lycée (LP et LEGT)		450	703	1 870	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826
EREA				66	107	123	123	155	208	228
Total	2 111	5 988	7 765	17 185	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2015-2016

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	773	1,3
Grenoble	1 386	0,8
Lyon	1 680	1,0
Auvergne-Rhône-Alpes	3 839	1,0
Besançon	581	1,0
Dijon	651	0,9
Bourgogne-Franche-Comté	1 232	0,9
Bretagne (Rennes)	1 122	0,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 309	1,1
Corse	115	0,9
Nancy-Metz	1 037	1,0
Reims	596	0,9
Strasbourg	881	1,0
Grand Est	2 514	1,0
Amiens	1 229	1,2
Lille	1 564	0,7
Hauts-de-France	2 793	0,9
Créteil	1 669	0,7
Paris	839	1,0
Versailles	2 292	0,8
Île-de-France	4 800	0,8
Caen	747	1,1
Rouen	714	0,7
Normandie	1 461	0,9
Bordeaux	1 450	0,9
Limoges	288	0,9
Poitiers	957	1,2
Nouvelle-Aquitaine	2 695	1,0
Montpellier	1 277	1,0
Toulouse	1 077	0,8
Occitanie	2 354	0,9
Pays de la Loire (Nantes)	1 803	0,9
Aix-Marseille	1 026	0,7
Nice	730	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 756	0,7
France métropolitaine	27 793	0,9
Guadeloupe	486	1,7
Guyane	572	2,6
Martinique	668	1,1
Mayotte	285	1,3
La Réunion	202	0,8
DOM	2 213	1,4
France métropolitaine + DOM	30 006	0,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

À LA RENTRÉE 2015, 15% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en troisième générale : 53% des enfants présentant un trouble visuel, 44% de ceux présentant un trouble viscéral, et 43% de ceux ayant un trouble moteur y parviennent (1). À l'opposé, seulement 2% des enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe à 14 ans. Un quart d'entre eux est en Segpa, le plus souvent en quatrième, après avoir fréquenté une ULIS ou un ESMS pour la majorité d'entre eux (2). 17% des élèves ont atteint une quatrième ou pour quelques-uns un niveau inférieur en étant entrés le plus souvent en retard au collège. Trois élèves sur dix présentant un trouble du langage et de la parole sont dans ce cas. Au total, à 14 ans, 49% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 53% à 11 ans.

Sur l'ensemble des élèves en situation de handicap et âgés de 14 ans, 26% sont scolarisés en ULIS. Ce taux diffère selon la nature du trouble : 41% pour ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs ; 21% pour ceux présentant un trouble envahissant du développement ; 19% pour ceux présentant plusieurs troubles associés ; et 17% pour ceux qui présentent des troubles auditifs.

22% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu spécialisé (ESMS), mais plus du tiers des enfants présentent plusieurs troubles associés. Quatre jeunes présentant un trouble envahissant du développement sur dix sont aussi en ESMS : 27% y sont scolarisés depuis au moins quatre ans, 8% ont été scolarisés en ULIS auparavant. Un quart des jeunes déficients auditifs et un quart de ceux présentant un trouble du psychisme sont aussi en établissement spécialisé à 14 ans.

À 11 ans, sept jeunes en situation de handicap sur dix de milieux très favorisés étaient scolarisés en classe ordinaire pour moins d'un jeune sur deux de milieux défavorisés (3). À 14 ans, la scolarisation en classe ordinaire diminue quelle que soit l'origine sociale. Les enfants de milieux très favorisés parviennent en troisième « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (36% contre 9%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS (29% contre 20%) ou en ESMS (24% contre 14%). La part des jeunes de milieux défavorisés scolarisés en ULIS diminue avec l'âge et s'accroît pour la scolarisation en milieu spécialisé. À l'inverse, dans les milieux favorisés, la part des jeunes scolarisés en ULIS augmente et celle des jeunes scolarisés en milieu spécialisé reste stable.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans un collège et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

ESMS - Établissements sanitaires et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

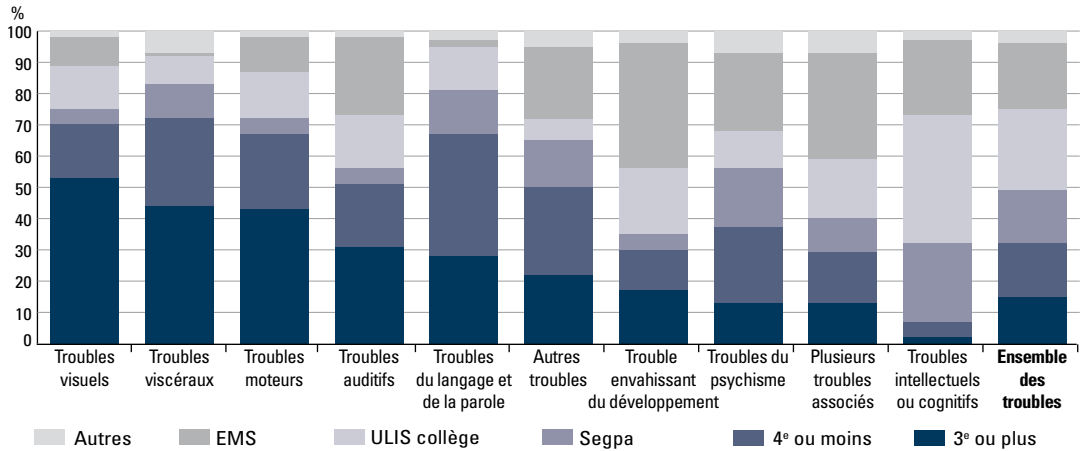
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.
 - RERS 3.11 : « Le devenir des élèves en situation de handicap à 10 ans ».

1 Situation scolaire à quatorze ans selon la nature du trouble en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de onze à quatorze ans (rentrées 2012 à 2015) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble envahissant du développement	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
6 ^e à 3 ^e	49	41	40	30	27	20	16	13	12	2	14
CM2 et 6 ^e à 4 ^e	9	14	19	9	30	17	6	11	12	2	10
6 ^e à 4 ^e avec redoublement	4	6	6	4	5	8	4	3	6	1	3
Autres parcours et 3 ^e ou 4 ^e en 2015	6	3	5	5	3	3	2	0	4	1	2
En 3^e ou 4^e en 2015	68	65	70	47	65	49	28	28	33	6	30
4 classes de Segpa	1	0	2	1	1	2	3	1	3	3	2
CM2 et 6 ^e à 4 ^e Segpa	2	3	4	1	8	7	2	5	7	8	6
ULIS ou EMS et 6 ^e à 4 ^e Segpa	1	1	1	1	3	4	1	2	7	13	7
Autres parcours et Segpa en 2015	0	0	3	1	1	1	0	1	1	1	1
En Segpa en 2015	5	4	10	4	13	14	5	10	18	25	17
CM2 puis 3 ans en ULIS	2	6	4	5	7	3	5	4	3	8	6
ULIS école et 3 ans en ULIS collège	2	2	2	5	3	1	12	9	5	25	14
4 ans en ULIS collège	5	2	0	3	1	0	2	1	1	3	2
Autres parcours et ULIS en 2015	5	4	3	5	3	3	3	5	3	5	4
En ULIS en 2015	14	15	9	17	14	7	21	19	12	41	26
ULIS puis EMS	1	1	1	5	0	2	8	8	2	9	5
École puis EMS	3	1	0	5	1	5	4	4	5	2	3
4 ans en EMS	4	7	0	11	1	15	27	21	15	13	12
Autres parcours et EMS en 2015	1	1	0	4	0	1	1	1	3	0	1
En EMS en 2015	9	11	1	25	2	23	40	34	25	24	22
Autres parcours	4	6	10	6	6	7	6	9	11	4	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

Lecture : 49 % des élèves déficients visuels ont fait un parcours de la sixième à la troisième en quatre ans pour 14 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 4 % sont parvenus en quatrième avec un redoublement au collège, 9 % sont parvenus en quatrième à 14 ans, mais étaient en CM2 à 11 ans, 6 % sont parvenus en troisième ou en quatrième en ayant effectué un autre parcours. Au total, 68 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2015 en troisième ou en quatrième contre 30 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001.

3 Mode de scolarisation à onze ans et à quatorze ans selon l'origine sociale, en %.

	Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 11 ans	70	62	55	45	53
dont 6 ^e à 11 ans	44	29	22	14	21
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^e à 14 ans	36	22	16	9	15
ULIS à 11 ans	16	24	27	32	28
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
EMS à 11 ans	14	14	17	21	18
EMS à 14 ans	14	16	22	24	22

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

En 2015-2016, le nombre de dispositifs relais augmente à nouveau pour atteindre 490 unités. Le nombre de séjours est de 10 900 (11 000 en 2014-2015) effectués par environ 10 200 élèves : 7 900 séjours sont effectués dans les 355 classes relais et 3 000 dans les 135 ateliers relais (1). Le nombre moyen de séjours, par dispositif relais, est stable (22) (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 5,7% des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25% des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (39,2% des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2015-2016, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 50% d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an; 43% ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois; 30% (au moins, pour des séjours plus longs) sont sous mesure éducative (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 55% des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 46% en atelier). 47% ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 33% en ateliers) et 33% sont sous mesure (contre 21% en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (11,6 semaines en moyenne) que les ateliers (8 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais (5). Elles y sont orientées plus tard : à partir de 13 ans. Elles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons, probablement parce que leurs difficultés sont moins visibles au début du collège.

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 490 dispositifs existants en 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DOM. 335 dispositifs (68,4% de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf. : circulaire du 28 mars 2014).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la PJJ.

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES INTERNATS RELAIS - Créés en 2014 pour adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation, ils ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

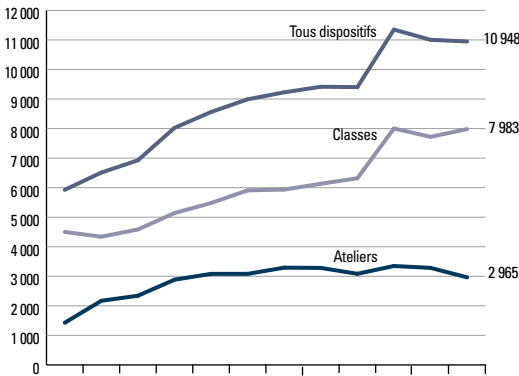
LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2015-2016 sont nés au cours de l'année 2004.

SOURCES

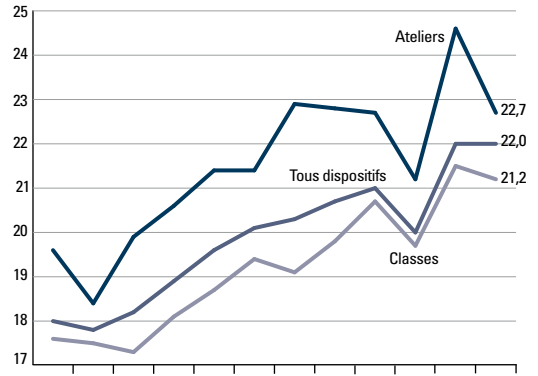
MEN-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



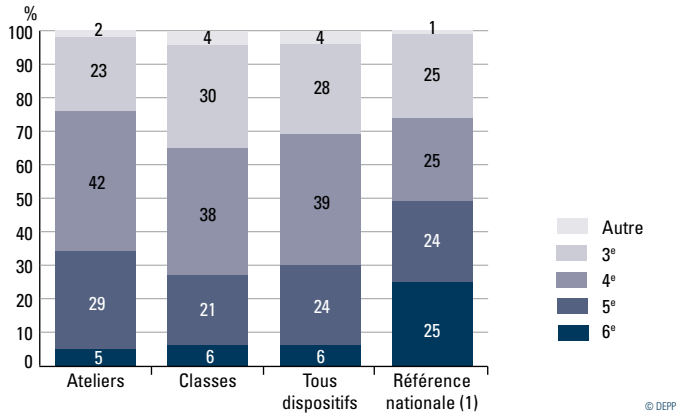
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DEPP

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DEPP

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2015-2016 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

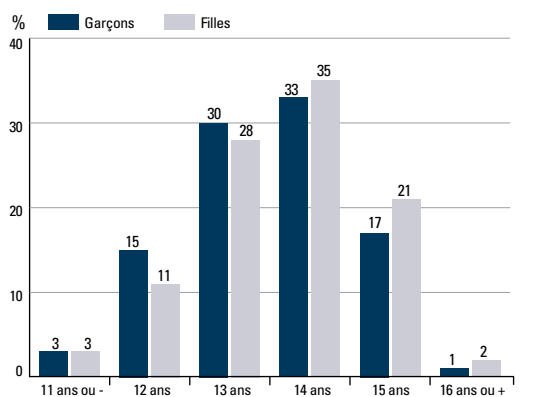
Lecture : en 2015-2016, 6% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2015-2016, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	75,1	74,3	74,6
Fille	24,6	25,3	25,1
Ne sait pas ou non réponse	0,3	0,4	0,4
11 ans ou moins	2,9	3,0	3,0
12 ans	16,2	12,8	13,9
13 ans	34,1	28,0	29,9
14 ans	32,0	34,2	33,5
15 ans	13,1	20,2	18,0
16 ans ou plus	1,2	1,3	1,3
Ne sait pas ou non réponse	0,5	0,5	0,5
« À l'heure » (ou en avance)	48,5	44,0	45,4
Retard d'un an	44,2	45,5	45,1
Retard de deux ans ou plus	5,0	5,6	5,4
Ne sait pas ou non réponse	2,2	5,0	4,1
Scolarité régulière	66,2	51,9	56,3
Scolarité intermittente	28,3	35,1	33,0
Élève absent depuis plus de 2 mois	4,5	12,3	10,0
Ne sait pas ou non réponse	0,5	0,8	0,7
Pas de mesure	63,5	56,4	58,5
Sous mesure(s) éducative(s)	21,4	33,4	29,8
Ne sait pas ou non réponse	15,3	10,1	11,7

► Champ : France métropolitaine + DOM. © DEPP

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2015-2016 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM. © DEPP

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, 143 200 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2015, l'effectif global est en baisse (-1,1%) à la fois pour le secteur public et le secteur privé. Cette évolution prolonge une baisse en cours depuis la rentrée 2012 et interrompue seulement à la rentrée 2015.

La part des formations professionnelles en lycée dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 64,0% du total des élèves (2). Les formations générales et technologiques représentent 17,0% et les formations en collège 19,0%. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement. L'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (66,8%) comme dans le public (58,7%). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre les formations en collège et les formations générales et technologiques. Dans le secteur public, le poids des formations générales et technologiques est de 36,1% contre 6,9% dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur les formations en collège qui représentent 5,1% dans le public contre 26,3% dans le privé.

Au sein des formations professionnelles, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 7,7% des élèves suivant une formation professionnelle, contre 18,3% dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,3% pour le public contre 81,7% pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 54,3% des effectifs scolaires du privé contre 45,3% de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré est de 51,2%.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,1%).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MEN-MESRI-DEPP.

- (3) : Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2008	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Formations en collège	34 570	31 784	30 437	30 743	30 883	29 661	28 468	29 092	28 678	27 171
Formations professionnelles en lycée	80 512	93 183	94 309	98 834	98 990	94 833	97 407	92 102	92 358	91 686
Formations générales et technologiques en lycée	37 706	26 898	25 187	23 976	23 976	23 605	23 309	23 109	23 746	24 358
Total	152 788	151 865	149 933	153 553	153 849	148 099	149 184	144 303	144 782	143 215
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>100 343</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>	<i>95 409</i>	<i>93 590</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2016

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	674	23,1	1,4	8 846	32,0	9,5	9 520	31,4	6,6
Troisième	1 799	27,0	3,6	15 461	39,0	16,5	17 260	37,7	12,1
DIMA	81	19,8	0,2	310	19,4	0,3	391	19,4	0,3
Formations en collège	2 554	25,8	5,1	24 617	36,2	26,3	27 171	35,2	19,0
1 ^{re} année de CAPA	1 260	53,7	2,5	6 368	60,7	6,8	7 628	59,6	5,3
2 ^e année de CAPA	994	57,2	2,0	5 101	63,1	5,5	6 095	62,1	4,3
Total Capa	2 254	55,2	4,5	11 469	61,8	12,3	13 723	60,7	9,6
Seconde professionnelle	9 696	40,5	19,5	17 781	60,3	19,0	27 477	53,3	19,2
Première professionnelle	8 960	43,1	18,1	17 746	62,1	19,0	26 706	55,7	18,6
Terminale professionnelle	8 242	43,4	16,6	15 538	64,2	16,6	23 780	57,0	16,6
Total bac professionnel	26 898	42,3	54,2	51 065	62,1	54,6	77 963	55,3	54,4
Formations pro en lycée	29 152	43,3	58,7	62 534	62,0	66,8	91 686	56,1	64,0
Seconde GT	6 376	51,5	12,8	2 485	49,5	2,7	8 861	50,9	6,2
Première S	1 742	62,2	3,5	503	57,7	0,5	2 245	61,2	1,6
Première STL	195	62,1	0,4	0	0	0	195	62,1	0,1
Première STAV	4 099	46,6	8,3	1 606	46,5	1,7	5 705	46,6	4,0
Total première GT	6 036	51,6	12,2	2 109	49,2	2,3	8 145	51,0	5,7
Terminale S	1 537	58,0	3,1	436	49,3	0,5	1 973	56,1	1,4
Terminale STL	145	59,3	0,3	0	0	0	145	59,3	0,1
Terminale STAV	3 825	47,3	7,7	1 409	47,6	1,5	5 234	47,4	3,7
Total terminale GT	5 507	50,6	11,1	1 845	48,0	2,0	7 352	50,0	5,1
Formations GT en lycée	17 919	51,3	36,1	6 439	49,0	6,9	24 358	50,6	17,0
Total second degré (1)	49 625	45,3	100,0	93 590	54,3	100,0	143 215	51,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dont 381 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

© DEFP

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016
Public	266	258	212	214	228	229	226	226	226	226
Privé	769	738	628	614	596	597	595	596	591	583
Total	1 035	996	840	828	824	826	821	822	817	809

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

HUIT ANS après leur entrée en sixième en 2007, les trois quarts des élèves ont obtenu le baccalauréat. Seulement 7 % d'entre eux fréquentent encore l'enseignement secondaire – moins de 2 % préparent un baccalauréat général et technologique et 5 % un diplôme de l'enseignement professionnel. Un élève sur cinq est sorti du système scolaire sans obtenir le baccalauréat (1).

Cette situation traduit un net raccourcissement des scolarités secondaires qui peut être relié à la baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et à la réforme du baccalauréat professionnel de 2009. Ainsi, douze ans auparavant, seulement la moitié des élèves étaient bacheliers à l'issue de la huitième année d'études secondaires et près d'un sur cinq était encore scolarisé dans le second degré. Ces évolutions se sont accompagnées d'une diminution sensible des sorties du système éducatif.

La suprématie scolaire des filles sur les garçons est peu touchée par ces évolutions. Comme dans le panel 1995, elles sont sensiblement plus nombreuses que les garçons à être bachelières et huit ans après leur entrée au collège, elles connaissent un risque d'arrêt de la formation initiale nettement moindre.

Si ces importants progrès de scolarisation ont permis aux enfants originaires des milieux sociaux les plus défavorisés d'améliorer leur niveau de formation initiale, les inégalités sociales de réussite restent marquées. Le risque d'arrêt des études huit ans après l'entrée en sixième est encore six fois plus fréquent pour un enfant d'ouvrier que pour un enfant de cadre (2). Ce risque est particulièrement élevé pour les enfants d'inactifs : plus de la moitié d'entre eux ont mis fin à leurs études. De plus, seulement un peu plus du tiers d'entre eux obtiennent le baccalauréat alors que les titulaires de ce diplôme sont majoritaires parmi les autres élèves. Pour une large part, ces inégalités sociales de réussite recouvrent des disparités de capital culturel et notamment de niveau de diplôme des mères. Plus celles-ci sont diplômées, et plus l'enfant connaît une situation scolaire favorable. Ainsi, 92 % des élèves dont la mère détient un diplôme de l'enseignement supérieur obtiennent le baccalauréat contre un peu plus de la moitié des élèves dont la mère est sans diplôme.

Enfin, les destins scolaires des enfants ne sont pas indépendants de la composition de la famille. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents deviennent plus souvent bacheliers que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Au-delà du deuxième enfant, les chances d'obtenir le baccalauréat sans retard déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. Comparativement à un élève d'une famille de six enfants ou plus, un élève appartenant à une fratrie de deux enfants présente un taux d'obtention du baccalauréat supérieur de 27 points.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, est composé de 35 000 élèves entrés pour la première fois en sixième à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine à la rentrée 2015. Il comprend 17 830 élèves.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième des deux panels dont la scolarité a pu être observée pendant les huit premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison avec le panel 1995, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.01 ; 15.32.

- Caille J.-P., « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n°85, novembre 2014.

- Cretin L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège? », *Éducation & formations*, n°82, décembre 2012.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel 2007 et panel 1995.

1 Situation scolaire des élèves huit ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Bacheliers	49,9	42,4	57,9	75,5	70,2	81,2
Formations générales et technologiques en lycée	9,0	9,3	8,7	1,7	1,9	1,6
Terminale	8,3	8,5	8,0	1,6	1,8	1,5
Première	0,7	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1
Formations professionnelles en lycée ou en apprentissage	10,5	12,2	8,8	4,9	6,4	3,5
BEP	0,1	0,1	0,1			
CAP	1,4	1,6	1,1	0,9	1,3	0,5
Terminale professionnelle	6,7	7,7	5,8	3,0	3,7	2,3
Première professionnelle	2,3	2,8	1,9	0,8	1,1	0,5
Seconde professionnelle				0,2	0,3	0,2
Autres situations	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3
Sortie du système scolaire	30,5	36,0	24,6	17,5	21,2	13,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

Lecture : huit ans après l'entrée en sixième, 75,5 % des élèves sont bacheliers.

1,7 % sont encore scolarisés en formations générales et technologiques en lycée en 2015-2016, soit au cours de leur neuvième année d'études secondaires.

© DEFP

2 Situation des élèves huit ans après l'entrée en sixième selon leurs caractéristiques sociales et familiales, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Bacheliers	En second cycle	Sortis	Bacheliers	En second cycle	Sortis
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteur exploitant	59,0	18,5	22,5	82,4	6,2	11,5
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	54,6	17,9	27,5	79,7	6,7	13,6
Cadre, enseignant	78,8	13,3	8,0	92,3	3,4	4,3
Profession intermédiaire	62,6	20,4	17,0	81,3	6,9	11,8
Employé	43,0	22,5	34,5	70,9	8,0	21,1
Ouvrier	35,6	21,7	42,7	65,1	8,8	26,1
Inactif	17,9	17,6	64,5	37,7	8,7	53,6
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	32,3	20,5	47,2	56,4	9,6	34,1
Brevet	51,2	22,8	26,0	70,9	8,4	20,7
CAP, BEP	48,8	23,4	27,9	69,3	8,9	21,8
Baccalauréat	67,8	18,0	14,2	84,0	6,3	9,8
Diplôme du supérieur	80,9	12,1	7,0	91,8	3,6	4,5
Inconnu	34,7	19,9	45,4	61,8	7,9	30,4
Structure familiale						
Père et mère	53,7	19,4	26,9	79,1	6,6	14,3
Garde alternée				79,0	6,0	14,9
Monoparentale	38,2	20,8	41,0	63,8	8,4	27,8
Recomposée	37,3	20,1	42,6	66,7	7,6	25,7
Autre situation	26,1	17,8	56,1	55,0	11,5	33,6
Taille de la famille						
Enfant unique	53,0	20,9	26,0	76,3	7,7	16,1
2 enfants	55,6	20,4	24,0	81,6	6,3	12,1
3 enfants	50,8	19,3	29,9	76,3	7,1	16,7
4 enfants	43,2	18,4	38,4	68,3	7,7	24,0
5 enfants	38,0	17,5	44,5	63,1	8,5	28,4
6 enfants ou plus	29,2	19,0	51,8	54,5	7,4	38,1
Ensemble	49,9	19,6	30,5	75,5	7,0	17,5

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : huit ans après leur entrée en sixième, 82,4 % des enfants d'agriculteur sont devenus bacheliers ; 6,2 % d'entre eux sont encore scolarisés dans le second cycle et 11,5 % d'entre eux ont mis fin à leur formation initiale.

© DEFP

DÉFINITIONS

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme. Toutefois, des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2014, 854 100 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2015, 62,4 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole); 33,2 % se sont engagés dans les formations professionnelles en lycée ou en apprentissage; 3,4 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont évolué au cours des neuf dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+8,4 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (68,6 % contre 56,5 % en 2015) et nettement moins souvent en apprentissage (2,6 % contre 7,3 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (74,3 % contre 23,1 % en 2015).

En 2014, 550 100 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2015, 87,5 % ont intégré une première générale (64,2 %) ou technologique (23,3 %); 4,9 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis; et 6,8 % ont redoublé. Entre 2006 et 2015, les redoublements ont diminué (-7,6 points) tandis que les passages vers la voie générale sont nettement plus fréquents (+9,2 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2015, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,4 % en S) ou technologique (13,0 % en STI2D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois. Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (22,7 % en 2015). Ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,0 % contre 3,2 %).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.9.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Voir 4.9.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.9.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.7, 4.10 et 4.12).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole, en %.

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	828,3	854,1	
Seconde générale et technologique	54,0	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	61,0	62,4	8,4
Cycle professionnel	37,8	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	33,8	33,2	-4,6
dont apprentissage	7,7	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	5,0	5,0	-2,7
. CAP et assimilés	11,8	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	11,2	11,0	-0,8
. BEP (1)	25,5	18,8	4,5	4,2						(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	22,9	22,6	22,2	(1)
Rebroussement et enseign' préprofessionnel	6,4	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	3,9	3,9	3,4	-3,0
Sorties (2)	1,8	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	1,0	-0,8
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2014, on recensait 854 100 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2015, 33,2 % d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 4,6 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2015		2006		2015	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en troisième à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	435,3	418,8	511,3	330,0	658,7	195,4
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	56,5	68,6	74,8	21,5	74,3	23,1
Cycle professionnel	43,5	31,9	38,7	27,4	16,7	70,5	21,5	71,9
dont apprentissage	11,6	3,7	7,3	2,6	2,2	16,2	2,4	13,6
. CAP et assimilés	14,8	8,6	13,8	8,1	2,9	25,5	4,4	32,9
. BEP (1)	28,1	22,9			13,5	44,1		
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	24,9	19,3	0,3	0,9	17,1	39,0
Rebroussement ou enseign' préprofessionnel	6,4	6,5	3,8	2,9	7,9	4,3	3,6	2,7
Sorties (2)	1,8	1,9	1,0	1,1	0,6	3,7	0,6	2,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. et 2. Voir (1) supra.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, y compris agricole, en %.

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2006
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	505,8	506,7	511,2	517,7	520,2	527,0	539,4	550,1	
1^{re} générale	55,0	58,4	59,7	61,5	62,0	61,9	62,4	63,2	64,2	9,2
. 1 ^{re} S	28,9	30,6	31,5	32,4	33,2	33,1	33,6	34,2	33,9	5,0
. 1 ^{re} ES	16,7	18,5	18,9	19,1	19,3	19,3	19,1	19,4	20,5	3,8
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	10,0	9,5	9,5	9,7	9,6	9,8	0,4
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,2	23,1	22,9	23,0	23,6	23,3	23,3	-0,3
dont 1 ^{re} STI (1/STI2D, STL, STAV)	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,2	7,4	7,5	7,7	0,3
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	11,8	11,2	11,3	11,2	10,9	10,6	-1,6
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,4	5,6	5,5	5,4	5,4	5,2	5,1	4,9	-1,0
2^e GT (redoublement)	14,4	11,5	10,8	9,4	8,9	8,9	7,9	7,5	6,8	-7,6
Sorties (2)	1,1	1,1	0,7	0,5	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	-0,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2014, on recensait 550 120 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2015, 64,2 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 55,0 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 9,2 points sur la période.

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2015		2006		2015	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	257,2	292,9	384,6	153,7	462,3	87,8
1^{re} générale	51,5	57,9	59,9	68,1	63,8	32,8	69,2	38,2
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	38,4	29,9	36,0	11,3	37,9	12,4
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	17,3	23,4	18,2	12,7	21,6	15,3
. 1 ^{re} L	4,1	13,8	4,2	14,8	9,6	8,8	9,7	10,5
1^{re} technologique	25,9	21,7	25,6	21,2	16,8	40,8	19,7	42,0
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	13,2	2,5	13,0	3,0	6,0	10,9	7,0	11,4
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	11,1	13,1	10,8	10,4	7,7	23,4	8,3	22,7
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	5,8	4,1	2,8	13,8	3,2	14,0
2^e GT (redoublement)	15,1	13,8	8,0	5,7	16,1	10,0	7,1	5,1
Sorties (2)	1,0	1,2	0,7	0,9	0,5	2,6	0,8	0,7
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. et 2. Voir (2) supra.